

# Le Moniteur Acadien

ORGANE DES POPULATIONS FRANÇAISES DES PROVINCES MARITIMES.

NOTRE RELIGION. NOTRE LANGUE ET NOS COUTUMES.

JOURNAL HEBDOMADAIRE]

Shédiac, N.-B., Jeudi, 17 Février 1910.

Vol. XLIII-No. 33

## ADRESSES D'AFFAIRES

**Dr J. A. LEGER**  
SHÉDIAC, N. B.

Bureau bâtime Marin McDonald. Résidence  
coin de la rue Ste Anne et de la grand'rue.

**Dr L. J. Belliveau**  
SHÉDIAC, N. B.

Bureau : Bâtisse de brique, grand'rue.  
Résidence à sa maison, porte voisine de la mai-  
son O. M. Melanson, grand'rue, où on le trouve  
en la nuit.

**Dr L. Eric Robidoux**

MÉDECIN ET CHIRURGIEN

Bureau et résidence : Bloc Paturé, grand'rue,  
SHÉDIAC, N. B.

**Dr E. T. Gaudet**  
MÉDECIN-CHIRURGIEN  
ST-JOSEPH, MEMRAMCOOK

Les maladies des yeux et des oreilles seront  
traitées comme auparavant.

**Dr J. J. Bourque**  
MÉDECIN ET CHIRURGIEN  
RICHIBOUCTOU, N. B.

Consultation à toute heure du jour et de la nuit  
Pharmacie de première classe—Drogues, par-  
fums, articles de toilette et de fantaisie, cigares  
et tabacs de choix.

**S. W. BURGESS, M. D.,**  
MONCTON, N. B.

Donne un soin spécial aux Maladies des Yeux  
des Oreilles, du Nez et de la Gorge.  
Bureau dans le Bloc Sumner, rue Main.  
Téléphone No. 263.

**Dr A. R. Myers**  
RÉCENTMENT DES HOPITAUX DE LONDRES  
ET DE BERLIN,  
MÉDECIN ET CHIRURGIEN

La chirurgie une spécialité.  
Heures de Bureau : 2 à 4 p.m., 7 à 9 p.m.  
15 rue Alma, MONCTON

**W. A. Russell**  
AVOCAT, AGENT D'ASSURANCE,  
COLLECTEUR, ETC.  
SHÉDIAC, N. B.

Collecte les comptes avec expédition et exécute  
toute instruction avec ponctualité.

**FERD. J. ROBIDOUX**  
AVOCAT, SOLICITEUR, NOTAIRE  
PUBLIC, ETC.  
RICHIBOUCTOU, N. B.

Argent à prêter sur hypothèque.

**McQUARRIE & ARSENAULT**  
AVOCATS, NOTAIRES PUBLICS, ETC.  
Summerside, P.E.I.  
Argent à prêter  
Neil McQuarr Aubin E. Arsenault

**ANTOINE J. LEGER, B. A.**  
Avocat, Notaire Public, Etc.,  
Bureau : Grand'rue, Moncton, N. B.  
ter déc. 07.

**Thomas W. Butler,**  
Avocat, Solliciteur, Notaire Public, Ar-  
bitre-en-Equité, et Greffier de la Paix.  
NEWCASTLE, N. B.  
S'occupe d'assurance contre le feu et sur la vie.  
27 mars 08—C.

**Glace ! Glace !**  
Je suis prêt à livrer de la glace en grande ou  
petite quantité à toute pratique qui pourrait en  
avoir besoin. Je sollicite respectueusement votre  
patronage.  
OHN BABINEAU,  
Téléphone N°

## La Banque de Montreal

Etablie en 1817

Capital,.....\$14,400,000 | Fonds de réserve,....\$12,000,000

Bureau principal,..... Montréal—succursale à Shédiac, N. B.

Où l'on transige toute espèce d'affaires de banque.

DÉPARTEMENT DE BANQUE D'ÉPARGNES—Intérêt aux taux cou-  
rants sur les dépôts de \$1.00 en montant.

Les affaires par la maille sont expédiées avec soin et promptitude.

F. J. McDONALD, Gerant, - Shédiac, N. B.

**LE MONITEUR ACADIEN**  
Organe des populations françaises des provinces  
maritimes

Parait le jeudi de chaque semaine  
Abonnement  
17 ans, \$1.00 ; 6 mois, 50c. Payable d'avance  
On exige \$1.25 par an quand il n'est payé qu'à la  
fin de l'année

Pour les Etats-Unis l'abonnement est de \$1.25  
par année et invariablement payable d'avance.

Annances  
Première insertion, 10c. par ligne  
Pour chaque insertion subséquente, 5c. par ligne  
Impressions de toute sorte exécutées à bref  
délai et à prix raisonnables  
FERD. ROBIDOUX,  
Editeur-propriétaire,  
Shédiac, N. B.

**LE MONITEUR ACADIEN**

SHÉDIAC, 17 FÉVRIER 1910.

### La lutte contre la tuberculose

Il est généralement reconnu de nos jours que la tuberculose ou consommation, sous diverses formes, est l'ennemi le plus désastreux de la race blanche.

S'il arrivait une catastrophe résultant en une perte de vie équivalente à la mortalité causée annuellement par cette imputoyable maladie, nous serions plongés dans la plus grande consternation ; des assemblées publiques seraient convoquées partout pour prélever des fonds pour venir au secours des familles, des veuves et des orphelins des victimes. Les autorités seraient sommées de prendre toutes les précautions pour éviter à l'avenir la répétition d'une semblable catastrophe.

Mais la consommation se répand et se développe au sein de nos populations, y trace son funèbre sillon ; et nous restons dans l'inaction la plus indifférente, nous négligeons de prendre les précautions les plus élémentaires pour protéger nos familles contre l'atteinte de ce mortel fléau. Dans nos provinces, chez les Acadiens et ailleurs, le mal exerce tous les jours des ravages irréparables. C'est dire qu'il est grand temps de donner l'éveil, de demander à toutes les personnes qui ont le souci du bien être de leurs familles de prendre les mesures hygiéniques nécessaires pour enrayer les progrès de la tuberculose.

Y a-t-il moyen de combattre effectivement cette maladie ?—Pasteur, l'illustre savant français, dit, "Il est au pouvoir de l'homme de faire disparaître toutes les maladies parasitaires."

La consommation existe depuis des siècles et dans tous les pays civilisés. Le Dr G. F. Keene, du

Rhode Island, estime que la mortalité causée annuellement par elle aux Etats-Unis s'élève à 100,000 âmes. D'après les statistiques, il appert que dans l'univers entier il meurt de consommation, tous les ans, 1,095,000 personnes ; soit 3000 chaque jour, ou 2 chaque minute. La tuberculose prospère surtout dans les centres populeux, mais elle est malheureusement très fréquente dans les campagnes.

Ce n'est qu'en 1865 que le Dr Villemain découvrit qu'elle pouvait se transmettre d'un individu à un autre et la nature exacte n'en fut connue qu'en 1882, alors que Robert Koch, médecin allemand, fit la découverte du bacille ou microbe tuberculeux. La science médicale a depuis fait des progrès énormes et il est aujourd'hui généralement admis que s'il n'est point possible de guérir un cas avancé de tuberculose, l'homme a au moins le pouvoir de circonscire le champ de la maladie, l'empêcher de se répandre et par conséquent diminuer ses ravages.

Ainsi, depuis vingt ans, en Prusse, en Suède et à New-York, où la science s'est appliquée à combattre systématiquement la tuberculose, la mortalité causée par ce mal a diminué de vingt par cent ; à Boston, les autorités prétendent qu'elle a baissé de cinquante-cinq par cent ; tandis qu'en Angleterre, grâce aux hôpitaux spécialement consacrés aux personnes souffrant de cette maladie et à la bonne hygiène, la consommation a commencé plus tôt à perdre du terrain.

Dans la province du Nouveau-Brunswick, la mortalité causée par la consommation atteint annuellement le chiffre élevé de 600.

Pourquoi faut-il éveiller l'attention publique pour enrayer les progrès de la consommation ?—Parce que pour la combattre avec succès, il faut que le peuple connaisse lui-même les moyens par lesquels cette maladie se communique aux personnes et les moyens de la prévenir.

Et c'est pour éveiller l'attention publique, pour deviser les mesures les plus efficaces à prendre pour lutter effectivement contre ce fatal fléau, que le gouvernement a fait adopter un acte à la dernière session, l'autorisant à nommer la commission de la tuberculose ; cette commission fut constituée comme suit : président, le Dr McIntosh, de St Jean ; secrétaire, le Dr Botsford, de Moncton ; les Drs T. J. Bourque, de Richibouctou, Robertson, de Keswick Ridge, Rankine, de Woodstock, et McAven-

## La Banque Provinciale du Canada,

BUREAU-EN-CHEF : MONTRÉAL, P. Q.

Transactions d'Affaires Générales de Banque

DÉPARTEMENT D'ÉPARGNES Certificats de Dépot à un taux d'intérêt plus élevé.

Les affaires par correspondance reçoivent une attention particulière.

BUREAU A MONCTON.

C. H. BOUDREAU,

GERANT

ny et Inches, de St-Jean.

La commission s'est réunie à plusieurs reprises. Un comité de quatre de ses membres a visité les principaux sanatoriums du continent, à Montréal, Saranac Lake, New York, Boston, dans l'état de Massachusetts et de Maine. La ville de New York est le site de plusieurs hôpitaux pour les tuberculeux, dont l'un, sous la direction des Soeurs de Charité, renferme au delà de 500 patients.

Le gouvernement de Québec, dont le premier-ministre est Sir Lomer Gouin, a aussi nommé une commission de la tuberculose et les membres de la commission du Nouveau-Brunswick ont profité de leur passage dans la province pour conférer avec leurs collègues de Québec.

La commission du Nouveau-Brunswick s'est réunie mardi pour la dernière fois avant l'ouverture de la session provinciale, pour mettre la dernière main au rapport qu'elle devra soumettre au gouvernement. Ce rapport traitera du site et du plan d'un sanatorium dans notre province et des mesures à prendre pour instruire le public sur les moyens de protection contre la tuberculose.

Le Dr T. J. Bourque est l'un des membres les plus actifs de la commission, dont il a suivi les travaux avec assiduité. Le gouvernement a fait dans la personne de notre compatriote un excellent choix.

### Fête chez les Artisans de Meteghan, N. E.

Mardi dernier, le premier jour de février, avait lieu l'installation de officiers de la succursale Meteghan, no. 164 de la Société des Artisans Canadiens-Français, pour l'année courante. Elle a été présidée par le représentant du Conseil-Exécutif, M. Elisée S. Robichaud, assisté de M. A. F. Haché, comme maître de cérémonies. L'aumônier de notre succursale est le vénéral et dévoué curé, le Rév. Père A. B. Côté.

Les officiers suivants furent installés :

Représentant du Conseil-Exécutif—Elisée S. Robichaud.  
Président—Philippe S. Thibaut.  
Vice-Président—Raymond Comeau.  
2e Vice-Président—Joseph F. Deveau.  
Secrétaire-Trésorier—A. F. Haché.  
Commissaires-Ordonnateurs—Moïse T. Thériault, Docithé Saulnier.  
Censeurs—Désiré N. Deveau, Willie H. Comeau, Capt. Vincent Comeau.  
Médecin—Dr A. Gallant.

Après les cérémonies de l'installation qui furent très imposantes, le

reste de la soirée fut passé agréablement en entendant du chant et de la belle musique : MM. Auguste Deveau, avec guitare, Désiré N. Deveau, avec violon, et le Dr A. Gallant, les accompagnant avec l'orgue, formèrent un joli trio d'orchestre. De magnifiques morceaux de violon et de guitare, accompagnés de l'orgue, furent tour à tour rendus par MM. Deveau et le Dr Gallant. La chanson patriotique acadienne de M. Dominique S. Léger, de Lynn, Mass., et "Les Artisans" furent très bien rendus par M. A. F. Haché ainsi que plusieurs autres chansons comiques. Le Dr Gallant égaya aussi fortement l'auditoire par sa chanson intitulée "Marguerite" ainsi que plusieurs autres. Enfin, tout le monde se rassasia de rire. M. Robichaud donna une déclaration très joyeuse.

Avant de terminer une aussi belle soirée, M. Moïse Thériault, notre vaillant et dévoué commissaire ordonnateur, régala la nombreuse assemblée avec une bonne traite de jolis gros homards frais, c'était un peu mieux que du "whisky"... M. Thériault, étant emballé de homards en conserve, voulait probablement nous donner un échantillon de ses beaux homards, mais cela a du lui coûter cher, car il y en avait au-delà d'un boisseau es l'on peut s'imaginer si les invités ont fait honneur au festin. Nous devons donc nos plus sincères remerciements à M. Thériault pour sa généreuse-courtoisie et son amabilité.

Outre les membres de notre succursale on remarquait M. le capt. Bernard Bonnanfant, de la goélette Que-tay, M. Edouard Lombard, de la succursale J. A. Ducharme, de Comeauville, MM. Clément Thériault et Ben. Deveau. Avant de se séparer on chanta "Bonsoir, mes amis, bonsoir".

Ces jours derniers, MM. Eusébe Gallant et Jérôme Buote, de Rustico, Ile du Prince Edouard, agents généraux pour la Cie de machines à coudre "Singer", dans les comtés du ouest de notre province, faisaient une agréable visite à leur compatriote M. le Dr A. Gallant, qu'ils n'avaient point rencontré depuis plusieurs années.

Après deux semaines de pluie presque continue la neige a fait son apparition. Vendredi soir les chemins étaient impraticables et le lendemain tout le monde était occupé à déblayer de gros rouleaux de neige.

ARTISAN.

M. Weill, un banquier français, visité présentement le Canada, dans le but d'étudier la possibilité d'intéresser le capital français à l'établissement, en notre pays, de vastes aciéries, succursales des usines renommées du Creusot.

Des tempêtes font rage sur l'Atlantique. Plusieurs navires sont en retard et des désastres à craindre.

Une goélette à trois mats a coulé à fond, à Sandy-Hook, N. Y. L'équipage a été sauvé.

Pou quoi souffrez-vous ?

des so. frances intell. tables provenant de ce CORS, ou souffrir du tout, lorsque vous pouvez vous guérir avec notre

Acadia Corn and Wart Solvent

d'une façon permanente et sans douleur.

Ce remède guérit les CORS, VERRUES, sans danger et son efficacité est certaine, car il enlève la racine du mal.

Essayez le et vous n'en aurez pas de regret.

PRIX 25 cents la bouteille, 5 bouteilles pour un dollar, à notre pharmacie, ou expédié par la poste à n'importe quelle adresse sur réception du prix.

Acadia Drug Co., 680 Grand' rue, Moncton.

L'Histoire du Canada

EN 200 LECONS

R. PH. F. BOURGEOIS, de la Congrégation de Sainte-Croix,

1 vol., illustré, cartonné, VII—440 pages, 7 x 5 1/2, troisième édition, revue et corrigée, 45 cts.

"Nos enfants, dit l'ALMANACH DU PEUPLE de la librairie Beauchemin, devraient tous connaître l'histoire de notre pays. Malheureusement, il n'en est pas ainsi, il faut le déplorer. Il n'est pas de livre plus approprié pour faire disparaître cet état de choses que L'HISTOIRE DU CANADA EN 200 LECONS de R. Ph. F. Bourgeois. C'est un résumé méthodique, clair et complet de notre histoire, depuis les origines jusqu'à l'époque actuelle.

"Sans surcharges, sans dates inutiles, les grands événements que nous devons connaître y sont rapportés. C'est un travail qui sera également profitable aux gens âgés qui pourront y embrasser, en un seul coup d'œil, l'ensemble des faits saillants de notre vie nationale. C'est un livre à lire."

En vente au Collège Saint Joseph, Co. Westmorland, N. B. Toutes demandes doivent être adressées au "REV. PÈRE VANIER, librairie." En vertu d'une réduction faite dernièrement, on peut se procurer aujourd'hui cet ouvrage pour 40 cts l'exemplaire. Si le livre doit être expédié par la poste, l'acheteur est prié d'envoyer un MANDAT DE POSTE ou un BON POSTAL de 50 cts pour payer les frais de poste.

Cet ouvrage est aussi en vente à LA LIBRAIRIE BEAUCHEMIN, 256, rue St-Paul, Montréal, et chez tous les libraires français de Montréal et de Québec, au prix ci-dessus mentionné.

NEIL GOGUEN

Electricien - Shediac, N. B. Bureau—Bâtisse Tait.

Contrats dans toutes les branches. Frais gratuits estimés pour le postage des brochures, etc.

Pose aussi sonneries, annonceurs, etc. 7 sept. 1909—ac

Notice

A Special General Meeting of the Share holders of The Shediac Electric Light and Power Company, to authorize the Directors of the Company to issue bonds or debentures of the Company to an amount not exceeding in all eight thousand dollars with interest not to exceed six per cent per annum and to secure the same by a mortgage on the property and assets of the Company, will be held at the C. M. B. A. Hall, in the Town of Shediac, on THURSDAY, THE SEVENTEENTH DAY OF FEBRUARY A. D. 1910, at the hour of two o'clock in the afternoon.

By Order of the Directors. JAMES MCQUEEN, Secretary of The Shediac Electric Light and Power Company. Shediac, January 31st, 1910.

Avis important

Quand un abonné veut faire changer son adresse, il est de toute nécessité qu'il nous donne son ancienne adresse en même temps que sa nouvelle adresse. Sans cela, il est toujours difficile, et souvent impossible de faire le changement voulu. Que nos amis se souviennent de cet avis.

LE MONITEUR ACADIEN

Organe des populations françaises des provinces maritimes

Parait le jeudi de chaque semaine

Abonnement: 17 ans, \$1.00; 6 mois, 50c. Payable d'avance. On exige \$1.25 par an quand il n'est payé qu'à la fin de l'année.

Pour les Etats-Unis l'abonnement est de \$1.25 par année et invariablement payable d'avance.

Annouces: Première insertion, 10c. par ligne. Pour chaque insertion subséquente, 5c. par ligne.

Impressions de toute sorte exécutées à bref délai et à prix raisonnables.

F. FERD. ROUIDOUX, Editeur-propriétaire, Shediac, N. B.

LE MONITEUR ACADIEN

SHÉDIAC, 17 FÉVRIER 1910.

La législature de cette province s'ouvre aujourd'hui à Frédéricton.

Plusieurs mesures importantes, ent'autres un projet de loi pourvoyant une pension aux instituteurs âgés, seront soumises aux délibérations des députés.

Le Moniteur tiendra ses lecteurs au courant des débats.

La belle lettre pastorale de Mgr Casey sur l'ivrognerie fait l'admiration de tout le monde. La presse tout entière en fait les plus grands éloges en la reproduisant. Nous donnons aujourd'hui la dernière partie de cet important document épiscopal et nous prions nos lecteurs de le conserver précieusement pour le relire de temps à autre et y puiser les puissants motifs qui y sont si clairement exposés de pratiquer et de faire pratiquer la grande vertu de la tempérance.

La Banque Provinciale du Canada

On trouvera en 3e page le bilan annuel de la Banque Provinciale du Canada, qui vient d'ouvrir à Moncton une succursale dirigée par M. C. H. Boudreau, gérant, bien connu dans le monde des affaires de la ville-sœur.

On le voit par ce bilan, la Banque Provinciale est une institution financière aux bases solides et bien administrée.

Les directeurs sont venus à Moncton la semaine dernière pour inspecter le splendide nouvel édifice que la Banque s'est érigé à côté de l'établissement de la Cie Peter McSweeney, et ont profité de l'occasion pour leur connaissance avec les hommes d'affaires de Moncton.

Moncton étant un centre d'une importance plus qu'ordinaire, le grand conseil de la Banque Provinciale du Canada a décidé de faire de cette succursale le bureau-en-chef pour les provinces maritimes, et avant de partir, mercredi dernier, ils ont nommé deux directeurs locaux, qui sont l'hon. sénateur McSweeney et M. l'avocat Girouard, tous deux si avantageusement connus du public.

La Banque Provinciale semble destinée à jouer un rôle important dans cette partie du pays, ainsi que dans le comté de Gloucester, où elle a une succursale à Caraquet. M. Boudreau, gérant de la succursale de Moncton, est un jeune homme de talent et de tact, bien versé dans les affaires financières, et il est appelé à fournir une carrière utile pour ses concitoyens et honorable pour lui-même. De tout cœur nous lui souhaitons, ainsi qu'à son institution, succès et prospérité.

Une statue au R. P. Lefebvre

(De La Patrie) M. l'abbé A. D. Cormier, des RR. PP. de Ste-Croix, curé de Dorchester, N. B., et aumônier de tous les pénitenciers de la province Maritime, est de passage à Montréal.

Le Père Cormier fut pendant 35 ans employé à l'université du collège St-Joseph à Memramcook, N. B., où il occupa tour à tour les fonctions de professeur, préfet de discipline et procureur.

Interrogé sur le but de son voyage, le Révérend Père fit les déclarations suivantes, au représentant de La Patrie. Je profite de ce que je sois appelé à Ottawa par rapport à mon ministère, pour m'arrêter quelques jours à Montréal. Je viens m'entendre avec le sculpteur P. Hébert, pour l'érection d'une statue au fondateur du collège de Memramcook, le Révérend Père Lefebvre.

Les anciens élèves s'occupent activement depuis six mois, à collecter les fonds nécessaires à cet effet. Peu d'hommes, ajoute l'abbé Cormier, ont mérité autant que le Père Lefebvre de leur souvenir se perpétuer.

Depuis la fondation du collège en 1864, le R. P. Lefebvre s'occupa tout entier à son développement. Grâce à ses efforts et à son zèle impitoyable, il a eu la consolation de voir grandir l'œuvre qu'il avait entreprise. En 1895, lorsque mourut le Père Lefebvre, l'établissement comprenait deux cent cinquante élèves, suivant, soit les cours classiques, soit les cours commerciaux.

De l'instruction en Agriculture.

La correspondance suivante sera lue avec intérêt, croyons-nous. M. Cyriaque Daigle est sévère pour nos cultivateurs acadiens en général, mais fort peu de gens seront tentés de contester l'exactitude de ses assertions, qui sont à méditer.

M. Charles P. Daigle, le seul Acadien qui ait eu le bon esprit et le courage d'aller suivre le cours abrégé d'instructions données au collège d'agriculture de Truro au mois de janvier, nous donne un aperçu aussi intelligent qu'intéressant de ce qu'il y a vu et entendu.

Nous l'en remercions de tout cœur et nous invitons nos lecteurs à lire sa lettre avec attention.

LETRE DE M. L. C. DAIGLE.

Frédéricton, N. B., le 19 janv. 1910

Cher Monsieur Robidoux, C'est avec honte que je vous informe qu'il ne s'est trouvé, dans tout le Nouveau Brunswick, qu'un seul Acadien aimant assez l'agriculture, n'ayant pas la prétention de tout connaître en agriculture, et avec assez d'ambition et d'intelligence pour apprécier l'offre généreuse du Moniteur, qui s'engageait à payer la pension des élèves à Truro, tandis que le Département d'Agriculture leur remette les frais de transport.

Depuis plusieurs années déjà, de deux à trois cents cultivateurs Anglais sont à Truro durant les deux semaines que dure le cours. Ils s'instruisent et progressent en agriculture, tandis que la majorité des Acadiens rétrogradent; et si vous leur parlez des progrès des Anglais ou des Canadiens, on vous répond: Oh! donnez-nous assez d'argent, et nous ferons bien la même chose.

Le nom de l'élève qui a suivi les cours à Truro est M. Charles P. Daigle, de St-Louis, j'espère que vous lui ferez parvenir à McLeods Mills, le montant de sa pension à Truro, \$8.00.

Votre bien dévoué, L. C. DAIGLE.

LETRE DE M. CHS P. DAIGLE.

M. le Rédacteur, J'accuse réception de votre lettre du 1er courant contenant huit dollars pour ma pension à Truro pendant le cours agricole donné au collège d'agriculture de cette ville. Je remercie le MONITEUR, qui montre un patriotisme éclairé en encourageant, d'une manière pratique, nos gens à s'instruire et à profiter des avantages qui sont à la portée des cultivateurs de cette province. J'ai reçu du gouvernement provincial, par l'entremise de l'hon. Ministre de l'Agriculture, le Dr Landry, le montant de mon passage de Richibouctou à Truro, aller et retour.

Je dois vous dire, M. le rédacteur, que je suis revenu enchanté de mon voyage. L'enseignement donné au collège de Truro m'a agréablement surpris. Avant de m'embarquer dans cette aventure, je n'étais point du tout certain d'y être à mon aise; mais j'ai trouvé les professeurs très avenants, pleins d'empressément à nous être utiles. Les classes étaient faciles à suivre, quoique conduites en langue anglaise et je les ai trouvées intéressantes et instructives parce que j'y ai appris à mieux connaître une foule de choses que l'on rencontre tous les jours sur une ferme. Il y avait au-delà de trois cents élèves, tous des fermiers. Sur ce nombre, l'île du Prince Edouard, seule, en a fourni plus de 70. Le comté de Kings, de notre province, y comptait vingt-cinq représentants. J'étais le seul français, à l'exception de M. Cyriaque Daigle, le Surintendant de l'industrie laitière, qui y assistait en qualité de professeur et qui a fait tout en son pouvoir pour m'être utile et m'aider.

L'édifice dans lequel ont lieu les cours est une grande bâtisse ronde, de 120 pieds de diamètre, avec des bancs tout le tour pour les élèves. Elle est bien éclairée par de larges fenêtres le jour et soir, à l'électricité. Au centre il y a un parc où sont amenés les animaux qui sont soumis à l'étude et à l'examen des élèves. Le collège est dirigé par M. Archibald, qui est un homme affable.

J'ai suivi les divers cours sur les bêtes à cornes, les chevaux, les moutons, les cochons, les graines de semence et la culture des fruits. J'ai trouvé le cours sur les bêtes à cornes, —vaches à lait et à beurre, et vaches pour la boucherie, —très complet et très pratique. Une demi-douzaine de vaches sont conduites dans le parc au centre de la bâtisse; elles sont toutes numérotées. Chaque vache est jugée l'une après l'autre par les élèves qui sont ensuite appelés à dire quelle est la meilleure vache du lot pour telle et telle fin et à donner les raisons sur lesquelles ils basent leur opinion. Le professeur prend ensuite la parole et explique les points forts ou faibles des différents animaux, et comment juger une vache par la conformation de la tête, des yeux, du col, des épaules, du dos, du corps, de la croupe, des hanches, du remeul, etc.

Il y avait là des vaches de différentes races, les unes vaches laitières, les autres vaches pour la boucherie. J'y ai vu un superbe taureau de 2,200 lbs, des vaches pour la boucherie dont la viande pesait, disait-on, de 800 à 900 livres.

Dans une autre classe, on enseignait comment tester le lait, la manière de le peser et d'en tenir compte, etc. Les meilleures vaches de la ferme du collège donnaient 10,000 livres de lait par saison; la moyenne de toutes les vaches à lait était de 7,000 livres. Il y en avait une qui ne donnait que 2,400 livres, et le professeur déclara que l'institution allait s'en défaire parce que c'était une pensionnaire qui ne payait pas sa pension.

Le collège donne aussi un cours sur les chevaux. Différents chevaux sont examinés et jugés par ceux qui suivent le cours. On y a discuté le poids des chevaux de trait et il a été déclaré que pour faire fonctionner à l'aise sur un terrain défavorable un moissonneuse lieuse, un épandeur de fumier et autres instruments aratoires d'un gros poids une paire de chevaux devrait peser 3,000 livres. Pour des instruments plus légers, une paire de chevaux de 1,300 chaque devrait suffire. Pour un fermier ordinaire, un cheval devrait peser de 1,200 à 1,300 livres.

J'ai suivi pendant quelque temps le cours sur l'élevage des moutons et des cochons. Pour la viande, on conseille l'élevage des moutons à laine courte (short wool), qui donnent cependant de 7 à 8 livres de laine chaque. Les cochons de la ferme du collège sont de race commune et j'en ai chez moi que je ne changerais pas pour ceux-là.

Les différents cours sur les graines de semence m'ont intéressé au plus haut point, j'ai rapporté avec moi onze échantillons d'avoine, dont cinq d'avoine noire et six de blanche. Je crois cependant qu'en général, notre avoine, bien triée, vaut l'avoine que j'y ai vue. A part de l'avoine de cinquante livres, l'avoine de la ferme du collège a rapporté de 38 à 39. Presque toute mon avoine a rapporté, l'an dernier, 42. Les professeurs ont expliqué très clairement la manière de juger l'avoine en l'ouvrant, etc., et chaque élève en a personnellement fait l'expérience. Les leçons sur la graine de mil et de trèfle valaient certainement la peine de s'entendre. Il y avait tout un mur de la bâtisse placardé d'échantillons des mauvaises herbes que l'on trouve dans la mauvaise graine. J'y ai vu quatre espèces de moutarde et je me suis aperçu que j'en avais des quatre façons dans mes champs. Le moyen de s'en débarrasser, a-t-on déclaré, était de faire ce que nous faisons pour détruire le chiendent: labourer la terre dans les chaleurs d'été, herser, etc. J'ai apporté avec moi un livre sur le choix des graines de semence et l'ai passé à la société d'agriculture de St-Louis qui, j'espère, le trouvera utile. La loi sur la vente des graines de semen-

ce est maintenant très sévère et c'est une bonne chose.

J'étais allé au collège de de Truro surtout pour étudier la culture des fruits. Je crois que notre pays est bien adapté à la culture des fruits et j'ai l'espoir d'avoir un jour un verger respectable. Si quel-qu'un dans notre voisinage avait un bon verger, je ne serais pas surpris de voir un grand nombre de ses voisins suivre ses traces et commencer à acheter des arbres fruitiers. J'ai rencontré au collège une foule de gens qui récoltaient cinq cents quarts de pommes tous les ans et d'autres qui vivent exclusivement du produit de leurs vergers.

Deux quarts de pommes furent apportés dans la salle: des Alexandre, des McIntosh, des Golden Russets et quelques autres variétés et le professeur illustra d'une manière pratique comment emballer un quart de pommes pour l'exportation aux marchés étrangers. La meilleure manière d'emballer les pommes est dans une boîte mesurant 20 x 11 x 10. Cette boîte contient environ un boisseau et l'ouvrage se fait à la main. Ensuite, le professeur nous a montré comment greffer les arbres fruitiers, comment les ébrancher, etc.; il y avait de petits pommiers dans la salle et chaque élève les taillait à sa façon, puis le professeur donnait les explications. Il ne faut pas que les racines soient trop grandes pour la tête de l'arbre, et vice versa; tout l'arbre doit être bien proportionné. Il doit y avoir une distance de 40 ou 30 pieds entre les arbres, afin de pouvoir cultiver la terre en même temps, etc.

Vous m'avez demandé, M. le rédacteur, de vous donner quelques mots sur mon séjour à Truro; je l'ai fait au meilleur de mes connaissances, espérant être utile à mes compatriotes. J'y retournerai l'an prochain, quoique je sois joliment âgé, ayant 70 ans, —j'ai presque honte de le dire, quand je pense que j'arrive du collège. Je souhaite y rencontrer des compatriotes, la prochaine fois; seul, je me suis trouvé à l'aise; accompagné des miens, ce serait une promenade aussi agréable qu'utile. Je demeure, votre tout dévoué,

CHARLES P. DAIGLE.

Intéressante discussion sur le chenal à travers la dune de Bouctouche

Nous publions ci-dessous un extrait du Hansard, l'organe officiel du Parlement fédéral, se rapportant au chenal de la dune de Bouctouche (Hansard, pages 2917, 2918, 2929, 2920, 2921, 2922, 28 janvier, 1910):

Bouctouche.—Chenal à travers la plage, y compris les réparations du parapet et du brise-lames, \$3,500.

M. Crocket—Combien a-t-on dépensé l'an dernier?

L'hon. M. Pugsley—On a dépensé \$2,169 jusqu'au 31 septembre.

M. Crocket—Quand a-t-on commencé les travaux?

L'hon. M. Pugsley—En mai 1905.

M. Crocket—Quelle a été la dépense totale jusqu'à ce jour?

L'hon. M. Pugsley—La dépense totale pour les améliorations du port de Bouctouche a été de \$30,123, mais je ne saurais dire quelle a été la durée des travaux.

M. Crocket—Quel a été le but qu'on se propose?

L'hon. M. Pugsley—En creusant un chenal à travers la plage, on veut raccourcir de dix à douze milles la distance que les embarcations à voile des pêcheurs de Bouctouche ont à parcourir pour se rendre aux fonds de pêche, et raccourcir d'autant la distance que doit franchir les remorqueurs de trains de bois. Ce chenal donnera aussi accès à un bon port de refuge.

M. Crocket—Quelle est la longueur du chenal?

L'hon. M. Pugsley—L'un des brise-lames a 2,800 pieds de longueur.

M. Crocket—Quelle est la largeur du chenal?

L'hon. M. Pugsley—Sa largeur est de 50 pieds. Je ne puis dire à l'honorable député quelle est sa longueur.

M. Crocket—Ce crédit permettra-t-il d'achever le chenal?

L'hon. M. Pugsley—On calcule qu'il suffira. Je dois corriger une de mes réponses. Les \$39,123.75 dont j'ai parlé représentent la dépense totale dans le

(Suite à la 6e page)

La Ba

Rapport des

MESSIEURS LES

exercice 1909, fa

Les dépot

élevés à la som

augmentation

En compar

tion à garder

d'épargnes, vo

000, représenté

soit plus de 80

Cette Ban

vente des sang

mais dont c

derniers nets c

Malgre la

fonds avec pro

gnation généra

après déduction

de \$124,438

de piastres.

Nous croy

que la prospér

ité de ses affaires

est en grande

mesure. Les

affaires de la

ville de

La Banque Provinciale du Canada

Rapport des Administrateurs soumis aux Actionnaires à l'Assemblée Générale tenue le 26 Janvier 1910

MESSEURS LES ACTIONNAIRES.—Le Bilan qui vous est présenté ce jour pour l'exercice 1909, fait voir les meilleurs résultats obtenus par votre Banque, depuis sa fondation.

Les dépôts du public qui étaient de \$3,900,000, au Bilan de 1908, se sont élevés à la somme de \$6,088,000, au 31 décembre dernier; ils accusent donc une augmentation d'au-delà de deux millions de piastres.

En conformité des règlements votés par les actionnaires, obligeant la Direction à garder en espèces et en valeurs de tout repos, au moins 50% des dépôts d'épargne, votre Banque possédait au 31 décembre écoulé la somme de \$4,507,000, représentés par des obligations municipales et autres valeurs de tout repos, soit plus de 80% du chiffre des dits dépôts.

Cette Banque, comme vous le savez, fait une spécialité de l'achat et de la vente des obligations ou débiteurs municipales, opérations qui sont plus sûres, mais donnent des profits moins élevés que les prêts au commerce; cependant, ces derniers prêts étaient au 31 décembre dernier de \$3,755,000.

Malgré la difficulté rencontrée par toutes les banques du pays à prêter leurs fonds avec profit durant la plus grande partie de l'année 1909, à raison de la stagnation générale des affaires commerciales, les opérations de l'année ont donné, après déduction de toutes pertes et de tous frais d'administration, un bénéfice net de \$124,143.81, soit près de 1 1/2% sur le Capital payé de la Banque, un million de piastres.

Nous croyons ces résultats très satisfaisants; ils démontrent en même temps que la prospérité de votre Banque et de sa clientèle, une expansion extraordinaire de ses affaires et une confiance non équivoque de la part du public, qui lui a accordé sa large part de patronage.

Depuis votre dernière assemblée, cinq succursales ont été ouvertes; à Moncton et à Caraquet, dans la Province du Nouveau Brunswick, et à Hébertville Station, comté du Lac St. Jean, à St. Pamphile et à Notre-Dame de Charny, P. Q. D'autre part, deux bureaux ont été fermés, celui de Gentilly et celui de St. Stanislas de Champlain; les dépôts et les opérations commerciales dans ces deux localités n'étaient pas suffisants pour supporter les frais d'une succursale de banque avec profit pour l'institution.

La Direction a cru devoir construire un édifice à Moncton, N. B., pour y établir un Bureau Central pour les provinces maritimes; Moncton étant considéré le centre le plus peuplé de la région acadienne.

Messieurs les Commissaires Censeurs vous soumettront leur rapport annuel sur les opérations de 1909; nous aimons à vous répéter que leurs services sont des plus appréciables, et contribuent grandement à la bonne administration de votre Institution, et aussi à assurer la confiance qu'on lui accorde.

Le Bureau Chef et toutes les succursales de la Banque ont été visités et soigneusement inspectés durant l'année.

La Direction désire faire une mention spéciale de sa grande satisfaction concernant le zèle et le bon travail accompli durant l'année par les officiers et employés de la Banque; ils ont contribué pour une très large part aux brillants résultats que nous avons le plaisir de vous présenter.

Pour Messieurs les Administrateurs,

(Signé) H. LAPORTE, Président.

RAPPORT DE MESSIEURS LES COMMISSAIRES-CENSEURS

Présenté à l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires, le 26 janvier 1910.

MESSEURS LES ACTIONNAIRES.—Nous avons l'honneur de vous rendre compte du mandat que vous nous avez confié pour l'exercice qui vient de se terminer au 31 décembre écoulé.

A chaque mois, l'estimation des valeurs des titres appartenant à la Banque, et ceux laissés en garantie d'emprunts à demande, a été faite sur le cours du dernier jour du mois, et les valeurs non cotées ont été portées pour des prix qui ne semblaient pas pouvoir causer de mécompte. Le montant réalisable de ces valeurs et prêts, ajouté aux argents en caisse et en Banque, formaient en tout la somme nécessaire prescrite par les règlements, pour répondre aux exigences possibles des Dépositants.

Les rapports d'inspection de chacune des succursales de la Banque, y compris le Bureau Principal, nous ont été soumis par l'Auditeur, et nous n'avons constaté aucune irrégularité notable.

Comme vous pouvez le constater, Messieurs, votre Institution, qui jouit de la confiance entière du public, est administrée avec un zèle et une prudence qui ont assuré les excellents résultats de l'année écoulée.

Pour les Commissaires-Censeurs,

(Signé) A. LACOSTE, Président.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Table with 3 columns: Passif, Rapport Général de la Banque, arrêté au 31 Décembre 1909, and Actif. It lists various financial items like circulation, deposits, and assets with their respective values.

Dr. Compte des Profits & Pertes au 31 Décembre 1909.

Table showing the Dr. (Debit) side of the Profit & Loss account for 1909, including items like Dividend No 21, 22, 23, 24, and various expenses.

Cr. Guérison de l'Asthme ou Courte-Haleine

Remède sûr et certain, qui a guéri un bon nombre, qui n'a pas encore guéri, et qui vous guérira, si vous l'essayez. La courte haleine est une affection des plus pénibles—vous pouvez la guérir, comme d'autres en ont été guéris—Le remède LeBlanc contre l'Asthme est un remède sûr sur pied un bon nombre qui sont heureux de rendre témoignage à son efficacité. Voici un certificat qui parle par lui-même: C'est M. Crossman, de Lewisville, N. B.

Cher Monsieur LeBlanc, Je ne saurais recommander trop hautement votre précieux remède contre l'asthme. Depuis trois ans, j'étais souffrant de l'asthme, si bien que je ne pouvais dormir. Un ami me suggéra d'essayer le remède LeBlanc, et après la première bouteille j'étais fort soulagé, et je pouvais dormir. J'ai pris trois bouteilles de cet excellent remède et aujourd'hui je me considère entièrement guéri. Vous souhaitez succès, je suis, votre tout dévoué,

HAZEN J. CROSSMAN, Lewisville. Prix \$1.50 la bouteille. S'adresser au propriétaire soussigné. ALPHÉE D. M. LEBLANC, Lakenour, près Moncton. Je serai à Moncton tous les mardis, jeudis et samedis, à l'Hotel-Fourgeon, grand-rue.

A louer

Le saussage offre à louer sa maison, à Dorchester Crossing. La maison a toutes les commodités: bon puits dans la maison, une bonne source à proximité, une bonne cave cimentée. La maison comprend huit grandes chambres et un hangar à bois. Un demi-acre de terre pour jardinage. La maison est voisine de la station. J'ai aussi à vendre une bonne voiture fine, une bonne carriole et un bon harnais fin. SAM. TRIBODÉAU. 18 janvier 1910.—5ip.

Collège du Sacré-Cœur, Caraquet, N. B.

Ce collège, ouvert en janvier 1899, est sous la direction des RR. PP. Bénédictins. L'enseignement comprend deux sections:

Cours commercial et le cours classique

Le premier s'enseigne également en français et en anglais; cependant les matières purement commerciales ne s'enseignent qu'en anglais. Le cours classique qui se fait en français, à l'exception des sciences enseignées en anglais, a aussi l'avantage d'un cours de littérature anglaise. Pour plus amples renseignements, s'adresser à P. P. Supérieur du Collège.

\$15 par semaine garanti

Ouvrage à la maison, pour l'homme ou l'autre sexe, temps libre. Ouvrage léger, honorable. Pour détails, envoyez un timbre et votre adresse à O. M. O'DONNELL, Hospice du Sacré-Cœur, Sherbrooke, P. Q. Déc 1—8ip.

On demande

Pour le prochain terme, dans le district No. 17, Pré d'en Haut, un instituteur ou une institutrice de 2e classe pouvant enseigner les deux langues. Bon salaire. S'adresser à MAXIME D. CORMIER, Commissaire. Pré d'en Haut, 15 déc. 1909—3ip.

Vente à sacrifice

Pour faire place aux Modes d'Automne et d'Hiver, qui nous arrivent dans quelques semaines, nous vendons maintenant à MOITIE PRIX même au-dessous, tous nos

Chapeaux et Coiffures d'été

Notre assortiment considérable et ayant pour habitude de ne jamais offrir à nos clientes des chapeaux et des objets de toilette démodés, hors de date, nous venons nous en débarrasser à tout prix pendant qu'ils sont encore de mise et en pleine floraison dans le monde fashionable.

C'est donc une chance exceptionnelle pour les Dames de se procurer une nouvelle toilette de première classe à UN PRIX INSIGNIFIANT. Profitez-en vite—hâtez-vous de venir chez

Chez Madame Doiron Bloc Comeau, Shédiac.

Les Gibson's Kidney Pills sont garanties pour guérir les maladies de rognons et le mal de reins 50 cts. Argon remboursé si la guérison n'est pas complète. Chez J. G. G. Pharmacia.

Le Liniment de Bentley guérit le Rhumatisme.

Le Liniment de Minard soulage la névralgie.

SCOUDOUC Avis de demande à la Législature

L'extérieur de l'église neuve de Scoudouc est terminé depuis un certain temps, et le contrat pour finir l'intérieur sera donné bientôt. Pour aider à payer le nouveau contrat, la paroisse a décidé de faire un autre grand pic-nique le cinq septembre prochain, fête du travail (labor day). Aussi bénédiction solennelle de la pierre angulaire dans le courant de l'été prochain. M. Pierre J. Belliveau habite maintenant la belle résidence qu'il s'est construite lui-même l'été dernier.

M. George J. Bourque s'est aussi commencé une belle maison qu'il terminera l'été prochain. La température n'a pas été favorable pour le hallage du bois, la neige faisant défaut. Depuis le jour de l'an il y a eu à Scoudouc quatre baptêmes, un mariage et une sépulture. Les baptêmes sont: Denis Alphonse, fils légitime de Philippe Dupuis et Isabelle Bourque, parrain et marraine, M. Jacques Cormier et Mlle Déliida Cormier; Marie-Yvonne Berthe, fille légitime de Frank Bourque et Marie Léger, parrain et marraine, M. Camille P. Bourque et Mlle Flora Bourque; Joseph-Guillaume, fils légitime de Thadée Bourque et Hélène Melanson, parrain et marraine, M. Odilon S. Bourgeois et Mlle Alma Melanson; Joseph Edouard Camille, fils légitime de John Foster et Léonie Caissie, parrain et marraine, M. Camille P. Melanson et Mme Henry Green.

Sépulture—Arthur, jeune enfant de Camille N. Belliveau et Marie Léger. Mariage—Le 11 janvier, M. Willie Gaudet, domicilié à la Haute Aboujagane, contractait mariage avec Mlle Agnès Melanson, du district de Secours. Témoin M. Alban Melanson et Mlle Lydie Gaudet. Bonheur sans mélange aux nouveaux époux.

Le nombre des victimes de l'explosion de mine à Primero, Colo., est de 75. Une autre explosion s'est produite dans une mine à Les Esperanzas, Mexique, 56 mineurs tués instantanément. Les inondations ne sont plus à craindre en Italie. L'eau des rivières baisse continuellement. La situation à Venise est normale. Une tempête vient de s'abattre sur les côtes de la Norvège. Plusieurs barques ont été détruites. Les victimes sont nombreuses.

AVIS est par la présente donné que la Moncton Electric Street Railway Heat and Power Company demandera à l'Assemblée Législative de la Province du Nouveau-Brunswick, à sa prochaine session, d'édicter une loi aux buts et fins ci-après désignés, savoir: Pour changer le nom de la "Moncton Electric Street Railway Heat and Power Company" en celui de "Moncton Tramways Electricity and Gas Company, Limited"; Pour augmenter le capital-actions de la Compagnie de la somme de \$100,000 en parts de \$100 chaque, tel que statué par l'article 2 du Chapitre 74, 53 Victoires 1909, à la somme de \$1,500,000 en parts de cent dollars chacune, dont 5,000 parts seront un capital préféré ayant priorité quant au remboursement ducapital en cas de dissolution ou de liquidation, sur le capital ordinaire ou commun de la Compagnie et ayant une préférence et fix à un dividende annuel de six par cent payable tous les six mois.

Pour autoriser la Compagnie à générer, fabriquer, produire, fournir et vendre de l'énergie ou pouvoir électrique ou autre; fabriquer, construire, louer ou acquérir tout atelier, machine, appareil ou chose nécessaire ou servant à la fabrication, génération, accumulation, distribution, usage, app. orvisonnement ou emploi de l'énergie électrique ou autre et de l'électricité et du gaz naturel ou fabriqué pour l'éclairage, le chauffage ou pouvoir moteur; négocier, acheter, procurer, fournir, se servir, vendre et approvisionner d'électricité et de gaz naturel ou fabriqué pour l'éclairage, chauffage ou pouvoir moteur en la cité de Moncton et ailleurs dans le comté de Westmorland et aussi dans les comtés d'Albert et Kent. Construire, maintenir et exploiter tous les ateliers et machines nécessaires à la production, usage, vente et distribution de l'électricité et du gaz naturel ou fabriqué pour produire la lumière, la chaleur et le pouvoir moteur dans la dite cité de Moncton et ailleurs dans le comté de Westmorland et aussi dans les comtés d'Albert et Kent et pour les fins susdites ou aucune d'elles construire, poser, bâtir et maintenir tels tuyaux, conduites, lignes de tuyaux, travaux, poteaux, ateliers, accessoires, machines et appareils jugés nécessaires à l'exercice des pouvoirs ci-haut mentionnés ou aucun d'eux, dans, sur, à travers ou le long de toute rue, chemin, pont ou place publique dans la dite cité de Moncton ou ailleurs dans le dit comté de Westmorland et aussi dans les comtés d'Albert et Kent.

Aussi pour autoriser la Compagnie à acquérir et prendre absolument ou pour un terme d'années renouvelable ou autrement, et exploiter et maintenir l'atelier d'éclairage électrique et l'atelier d'éclairage au gaz appartenant à la cité de Moncton, ou l'un ou l'autre, et tout terrain emphytéotique, bâtisse, poteaux, broches, tuyaux, lignes de tuyaux, matériel, machines, appareils s'y rapportant, à telles conditions qui pourront être arrêtées entre la cité de Moncton et la dite Compagnie.

Aussi pour autoriser et permettre à la Compagnie d'avoir, exercer, et jouir de tous les droits, pouvoirs, franchises et privilèges conférés ou octroyés à la Compagnie par tout Acte ou Actes de l'Assemblée dans tout le comté de Westmorland et aussi dans les comtés d'Albert et Kent. Daté ce dix-septième jour de janvier A. D. 1910. WALTER F. WHEELER, Secrétaire de la Moncton Electric Street Railway Heat and Power Company. 25 janvier 1910—4

Avis de soumission

Des soumissions cachetées et endossées "ÉGLISE A SCOUODOUC", adressées au Révd C. A. Hudon, curé de cet endroit, seront reçues jusqu'au 23 février 1910 inclusivement, pour le parachèvement intérieur de l'église nouvellement construite.

Les plans et devis seront visibles au bureau de l'architecte soussigné, No 30 rue Bonaccord, Moncton, N. B. On ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

R. A. FRECHET, Architecte. 8 fév. 1910—21

# Un mot, S'il vous plaît.

L'homme bien informé vient chercher ses provisions d'hiver chez

**O. M. Melanson & Cie.**

Il y vient avec l'assurance, bien fondée, d'acheter ce qu'il y a de mieux pour son argent. Et personne n'est jamais désappointé.

Toutes nos marchandises sont choisies et achetées avec le plus grand soin et avec jugement.

Au sujet des

## Hardes

pour cette saison, nos modes sont non-seulement en avant de tout ce qu'on peut trouver en ville, mais les gens savent que notre

Departement de Hardes

se recommande également à ceux qui n'ont pas beaucoup d'argent comme à ceux qui ont le gousset bien rempli.

Le prix de nos Habillements varie de \$6 à \$16, et celui de nos Capots de \$5 à \$15

Nous avons aussi de superbes

## CASQUES

coiffant toutes les têtes et à la portée de toutes les bourses.

Notre Assortiment d'**ETOFFES à ROBES**

est meilleur que jamais. Quand vous venez à Shédiac, n'oubliez pas l'entrer chez

**O. M. Melanson & Cie**

Vous vous en retourneriez contents et satisfaits.

### LETRE PASTORALE

—DE—

Monseigneur Timothy Casey,

EVÊQUE DE SAINT-JEAN,

Au Clergé, aux Communautés Religieuses et aux Fidèles de son Diocèse.

(suite et fin)

Notre parole ne peut rien ajouter à cette terrible déclaration des écrivains sacrés parlant sous l'inspiration de Dieu.

Comparée aux autres péchés, l'ivrognerie siège parmi les plus abominables. Nous pouvons dire que ce qui constitue son énormité, c'est parce que ce vice est la source d'où découlent presque tous les autres. En vérité, il est difficile d'envisager l'ivrognerie sans la voir accompagnée de toute une génération de crimes dont elle est la mère. Par lui-même, l'usage immodéré des boissons alcooliques est le point de départ de la route qui mène à la perdition. Dans son sillage, sur ses traces, vous apercevez la paresse, l'insouciance, les mauvaises compagnies, la dissipation, les débauches, les jeux intéressés, la perte des biens, la ruine de la famille, les infirmités corporelles, la mort dans le délaissement et l'impénitence finale. Voilà quelques-unes seulement des misères qui viennent fondre sur l'ivrogne, au cours de sa carrière mortelle sur cette terre.

Nous sommes convaincus de ces vérités; leur souvenir seul nous remplit d'épouvante. Et il ne nous étonne pas que l'Apôtre des gentils ait vu, à la lueur des lumières d'en-haut, les portes du ciel se fermant pour toujours contre l'âme du malheureux ivrogne.

—«Mais, dira-t-on, je ne suis pas encore rendu si loin». Et nous de répondre: «Vous ne vous êtes pas encore rendus à ces excès, peut-être; que Dieu vous en garde! Vous n'avez pas encore parcouru toutes les voies périlleuses de l'ivrogne, soit: mais vous vous êtes engagés dans ces voies, et l'habitude se fortifie de jour en jour, et votre empressement pour vous disculper ne fait qu'indiquer d'une manière trop claire combien adroitement cette funeste passion s'insinue dans votre âme.

Tous ces excès que nous venons de mentionner seront votre partage, tous ces précipices s'ouvrent là béants devant vous. Il n'y a pas un ivrogne qui puisse promettre fidèlement qu'il n'ira que là et pas plus loin», à moins qu'un accident ou la mort ne vienne interrompre son entraînement vers l'abîme.

Pour nous, il nous suffit de jeter un coup d'œil sur ce qui nous entoure pour constater que le funeste poison de l'alcool se répand de tous côtés. Chaque jour, sur la rue, nous voyons les titubations, nous entendons les discours profanes de quelque nouvelle recrue du vil démon des boissons alcooliques. A ce sujet, les rapports des prisons et des pénitenciers de la Puissance du Canada sont encore une preuve inéluctable que l'alcool détruit l'ordre moral et social de notre pays. Le bien des individus, de la famille et de la société entière est en danger. C'est le devoir de tout citoyen de s'intéresser sérieusement à cette question.

Chez nous, le fléau de l'alcool, bien qu'il se soit déjà donné libre carrière de toutes parts, au milieu de nous, ce mal, disons-nous, peut encore être enrayé, arrêté dans sa course néfaste et vertigineuse. Mais pour cela il faut le concours des énergies et des volontés, il faut l'active coopération de tous ceux qui ne gémissent pas encore dans les chaînes de ce tyran.

C'est à ces fins que nous faisons aujourd'hui un appel aux armes, tout comme nous nous hâterions de donner l'alarme si une dangereuse épidémie allait se répandant de tous côtés dans nos régions. De fait, une épidémie passagère serait loin d'accumuler autant de victimes que ne le peuvent faire l'alcool et le cabaret. Un homme d'Etat éminent n'a pas craint d'affirmer que l'exploitation de l'alcool est un mal plus funeste à la société que les trois grands fléaux de l'humanité—la guerre, la famine et la peste.

Ajoutons que tous ceux qui vivent au plein soleil de la foi ne sont pas tous, malheureusement, à l'abri de cette terrible contagion. Voilà bien ce qui scandalise nos frères séparés et ce qui afflige encore plus douloureusement le cœur de notre mère, la Sainte Eglise. Il y en a qui se disent catholiques—car ils ne le sont que de nom—qui traitent ce nom vénérable dans les bouges infects pour aller, à la suite de leurs excès d'intemperance, remplir les prisons de l'Etat. Leurs familles en souffrent, leurs amis en gémissent, l'Eglise en rougit; la malédiction de Dieu est suspendue au-dessus de leurs têtes.

Ce n'est plus l'heure, ce n'est plus le moment de pallier la vérité jusqu'à la changer en mensonge. Il faut avoir le courage d'examiner cette plaie sur le vif.

Qu'est-ce qui remplit tant de foyers de misères et de larmes? Qu'est-ce qui laisse les enfants sans vêtement et sans pain, qui fait vomir, sur les rues, tant de blasphèmes et de discours obscènes, qui nous fait lancer à la figure, par les railleurs ou par ceux qui sont prévenus contre nous, toutes ces tristes statistiques des prisons? Surtout—et cette seule pensée nous fait frissonner d'épouvante—qu'est-ce qui ravage les âmes immortelles pour le salut desquelles notre Sauveur a donné sa vie! Qu'est-ce qui pré-

cipite ces âmes devant leur Juge avec le signe de la réprobation sur leur front? C'est la passion effrénée de l'alcool.

Et maintenant qu'allons-nous faire? Comment dissiper ce nuage qui répand les ténèbres dans tant d'âmes rachetées par le Précieux Sang? Il y en a plusieurs—et Dieu en soit loué—qui ne sont pas encore les esclaves de cette passion; mais cette considération ne diminue point nos inquiétudes pour ceux de nos frères que le fléau a frappés. Nous ne devons pas dire à Dieu, comme fit le misérable Caïn: «Suis-je le gardien de mon frère?» Au contraire, disons avec saint Paul: «Vous mêmes avez appris de Dieu à vous aimer les uns les autres». *1 Thessal c 19, v. 9.*

Ceci étant donné, nous le demandons encore une fois, qu'allons-nous faire? Parmi les vérités fondamentales de la religion, il nous souvient d'avoir été fortement pénétré de la nécessité d'éviter les occasions du péché. C'est un principe fondé sur la parole de Dieu: «Celui qui aime le danger y périra». *Eccl. III, 27.* Ce principe ne peut s'appliquer à personne avec plus de vérité et de justice qu'à tous ceux—hommes ou femmes—qui ont conscience de leur faiblesse relativement à l'usage des boissons alcooliques. Pour ces infortunés, il y a des places, des occasions, des actions, non dangereuses pour d'autres, qu'il leur faut, à eux, éviter sous peine de péché mortel. Tout homme qui sent, dans ses entrailles, le désir, l'appétit des boissons alcooliques, celui-là n'a qu'un moyen de salut, c'est d'éviter, à l'égal de la peste, et les ivrognes et les liqueurs qui enivrent.

L'expérience de tous les jours et de tous les pays prouve jusqu'à l'évidence la vérité transmise par l'Esprit-Saint au sujet de ceux qui s'exposent au danger: et, de fait, il est aussi dangereux pour l'ivrogne d'entrer dans un cabaret que s'il allait s'étendre, pour dormir, en travers d'une voie ferrée où les trains passent fréquemment. Il est aussi directement exposé à s'enivrer, quand il boit avec un ami, comme il s'expose au danger de la mort lorsqu'il avale un poison reconnu mortel. Le verre de boisson qui, pour tout autre, ne constituerait pas un péché, devient, pour l'ivrogne, un crime réel. Comme il nourrit encore l'espoir d'être sauvé, il doit, s'il veut opérer son salut, éviter, comme il le ferait d'un serpent ou d'un basilic, et les lieux et les personnes qui sont pour lui des occasions de tentation.

Maintenant c'est notre devoir de déclarer ici que, quelque contrôle que nous ayons eu par le passé sur nous-mêmes, nous sommes tous obligés de pratiquer la stricte tempérance, même dans l'usage légitime des boissons spiritueuses. Nous devons éviter d'entrer sans nécessité dans les cabarets, et fuir aussi la compagnie de ceux qui s'adonnent à l'intempérance. C'est là que se trouve le danger réel, et le Saint-Esprit, qui ne trompe jamais, nous a donné le salutaire avis que «Celui qui aime le danger y périra.»

Le faux ami ou le cabaretier qui tentent l'intempérant ne sont pas moins coupables que l'ivrogne lui-même. Le faux ami qui offre une consommation, qui *paie la traite*, à celui qui est adonné aux excès alcooliques, et le cabaretier qui vend sa boisson à l'ivrogne sont tous deux aussi coupables devant Dieu que Caïn après le meurtre de son frère. Et c'est ici l'occasion de supplier tous les chrétiens de ne jamais tenter ainsi leur prochain en leur offrant des boissons enivrantes. Dans le monde, ce sont les réunions de la sociabilité qui remplissent et gonflent les rangs de l'armée des intempérants.

Il y a peu d'hommes qui soient portés par nature au vice de l'intempérance, et ceux-ci auraient même vite fait de triompher de cette tentation, s'ils n'étaient passés entraînés aussi fréquemment par des amis sans expérience. Il est rare qu'un jeune homme s'entraîne, seul, de lui-même, aux excès de boisson. Il voit ses aînés qui boivent et, malheureusement, il emboîte le pas sur leurs traces. Dans nombre de localités, il y a des débits de boisson, à tous les cent pas, sur la rue. Voilà comment se multiplient les tentations pour les jeunes gens, les pauvres, les misérables et pour les ouvriers. A l'intérieur de ces cabarets tout est attrayant pour le malheureux et pour le désœuvré. On y trouve de la lumière, un bon feu, de la gaieté, différentes boissons alcooliques qui feront oublier au moins momentanément les chagrins, mais qui trop souvent conduiront aux regrettables conséquences de l'ivresse.

Ces conséquences sont si terribles, si déplorables qu'il nous incombe à tous de faire des efforts sérieux, des sacrifices généreux d'abord pour diminuer ces tentations, ensuite pour sauver les faibles victimes de ce mal dangereux.

Aussi favorisons nous de tout cœur les efforts qui se font, soit par l'Eglise ou par l'Etat, en vue de restreindre le nombre des débits de boissons spiritueuses et de ne laisser subsister que ceux qui sont strictement nécessaires aux besoins de la société.

Oui, nous favorisons et bénissons les efforts qui se font afin que ceux qui ont obtenu des licences observent scrupuleusement les lois qui régissent leur trafic et que, dans leur commerce, ils n'oublient jamais les principes de la moralité chrétienne. S'il en était autrement, les licences deviendraient des instruments de crime et de cruauté, puisque les cabaretiers en useraient sans charité, sans justice, pour la ruine et la désolation des individus et des familles. De telles licences, loin d'être profitables à une municipalité, lui sont au contraire fort nuisibles, car elles favorisent des abus qui empauvrissent le peuple et serment la désolation dans un grand nombre de familles.

Maintenant, posons quelques questions sérieuses, tout-à-fait impersonnelles et auxquelles un homme bien intentionné ne peut aucunement trouver à redire, à moins qu'il ne veuille les mal interpréter à dessein.

Avez-vous son digne des ses relations colères de l'

Avez-vous par des mo faire face à même, est ne les vend permet pas blasphème, n'étude pas jeunes gens en toute oc chrétienne c'est un ci n'a rien à société.

Mais sage ligne chrétiens, déplorables. Que ces de sidèrent se

Pour vraiment car ils arriv servront a dans l'autr familles jet lent-ils sa ils se dam prochain.

Enfin contre nos cette grâce l'Eglise. I plus ardem prière et le curer ses g

A l'aj Frères, ne fait mentio mis à votr vices et les soyez fidèle Et alors le sobriété, d fleuriront e milles et p

—Vo du Premie qua les d domestique aux fidèles taires appr

Les re nier.

Dura prière, de tout ce qu tiles et à l'

Nos t soit avec v

La pr du diocèse saints Mys

Donnée 1910.

### La pension de

M. le Rédacteur, Il y a déjà un b que les instituteurs que demandent ur "vieux jours".

Le gouvernemen avant de leur donn de bon vouloir sou sans doute, qu'il av de" pour eux en élé lutôt en la remett avant d'avoir été d parti, je crois.

Le gouvernemen

éprobation

dissiper ce... ées par le... loué—qui... cette con... ux de nos... e à Dieu... non frère? "... avez appris... 19, v. 9... fois, qu'al... religion, il... sssité d'évi... ur la parole... III, 27... de vérité... ni ont cons... sons alcool... asions, des... ut, à eux... sent, dans... es, celui-là... a peste, et

ays prouve... nt au sujet... ussi dange... allait s'é... les trains... à s'enivrer... nger de la... rre de bois... é, devient... ore l'espoir... comme il... es personnes

ue, quelque... emes, nous... ance, même... ous devons... ur aussi la... e. C'est là... ne trompe... qui aime le

empérant ne... Le faux ami... lui qui est... nd sa bois... t Dieu que... occasion de... eur prochain... de, ce sont... nt les rangs

e au vice de... e triompher... ssi fréquem... jeune hom... on. Il voit... e le pas sur... bits de bois... t se multi... les mis-é... ets tout est... n y trouve... boissons al... nt les cha... bles consé-

s qu'il nous... es généreux... uver les fai-

ui se font... le nombre... bsister que... a société.

se font afin... uleusement... mmerce, ils... one. S'il en... truments de... eraient sans... s individus... bles à une... elles favori... a désolation

tout-à-fait... né ne peut... les mal in-

Avez-vous rencontré, sur votre chemin, un débiteur de bois-son digne de l'estime générale, parfaitement respectable dans toutes ses relations de commerce, un homme enfin, qui redoute ni la colère de Dieu ni la malédiction des épouses et des mères?

Avez-vous rencontré un cabaretier qui a obtenu sa licence par des moyens honorables; qui conduit son trafic de manière à faire face aux besoins légitimes, licites de la société; qui, lui-même, est parfaitement sobre; qui ne frelate pas ses boissons ou ne les vend jamais à ceux qui sont exposés à en abuser; qui ne permet pas, dans ses salles de débit, le moindre désordre, aucun blasphème, aucune conversation obscène et scandaleuse; qui n'étudie pas la loi; qui n'entraîne personne à boire, surtout les jeunes gens; qui est soumis, en un mot, aux lois civiles et suit, en toute occurrence, les principes de la charité et de la justice chrétienne? Celui-là est un marchand de boisson respectable, c'est un citoyen qui, en tant que son commerce y est concerné, n'a rien à craindre des jugements de Dieu ou des reproches de la société.

Mais il en est d'autres. Il a en a qui ne suivent pas cette sage ligne de conduite, qui n'agissent pas selon ces principes chrétiens. Une triste expérience et des statistiques encore plus déplorable nous en fournissent des preuves trop nombreuses. Que ces derniers prennent note de nos observations et qu'ils considèrent sérieusement ces faits.

Pour notre part, Nous les avertissons qu'il leur importe souverainement d'examiner leur conscience à la lumière de l'éternité; car ils arriveront bientôt aux portes de l'éternité. A quoi leur serviront alors leurs quelques profits criminels, lorsqu'ils verront, dans l'autre plateau de la balance, les offenses faites à Dieu, les familles jetées dans la misère, la société mise en désarroi? Veulent-ils sauver leur âme? Qu'ils abandonnent un commerce où ils se damnent eux-mêmes par la raison qu'ils y damnent leur prochain.

Enfin, pour réussir dans cette campagne ardue entreprise contre nos vices, la grâce de Dieu est nécessaire. Pour obtenir cette grâce, il nous faut recourir à la prière et aux sacrements de l'Eglise. Dieu nous aime d'un amour infini. Il ne désire rien plus ardemment que notre bonheur éternel. Il nous a donné la prière et les sacrements comme moyens infaillibles pour nous procurer ses grâces.

A l'approche du Carême, rappelez vous, nos très chers Frères, «le temps favorable, les jours de salut» dont saint Paul fait mention. Rappelez vous les moyens de victoire que Dieu a mis à votre disposition pour la lutte qu'il faut soutenir contre «les vices et les concupiscences». Evitez les occasions du péché; soyez fidèles à la prière; fréquentez avec dévotion les sacrements. Et alors les vertus chrétiennes et sociales de l'abnégation, de la sobriété, de l'honnêteté, de la pureté, de la charité grandiront et fleuriront en vous, pour la paix de votre âme, à la joie de vos familles et pour le bien-être de la société.

—Vous recevrez prochainement la Lettre pastorale des Pères du Premier Concile plénier de Québec. Cette lettre vous indiquera les devoirs des catholiques dans la vie privée, dans la vie domestique et dans la vie sociale. Elle doit être lue, par parties, aux fidèles. Les curés accompagneront cette lecture de commentaires appropriés.

Les règlements du Carême seront les mêmes que l'an dernier.

Durant la Sainte Quarantaine, soyons animés de l'esprit de prière, de renoncement à nos inclinations, particulièrement en tout ce qui a trait aux occasions du péché, aux amusements inutiles et à l'usage des boissons alcooliques.

Nos très chers Frères, que la grâce de Notre Seigneur Jésus soit avec vous tous.

La présente lettre pastorale sera lue, dans toutes les églises du diocèse, au premier dimanche que, après sa réception, les saints Mystères y seront célébrés.

† T. CASEY, Evêque de Saint-Jean. A. W. MEAHAN, secrétaire.

Donnée à Saint-Jean, en la fête de la Purification, ce 2 février 1910.

La pension des institutrices

M. le Rédacteur,

Il y a déjà un bon nombre d'années que les institutrices de nos écoles publiques demandent une pension pour leurs "vieux jours".

Le gouvernement Robinson est mort avant de leur donner une seule preuve de bon vouloir sous ce rapport, croyant, sans doute, qu'il avait fait "mer et monde" pour eux en élevant leur salaire, ou plutôt en le remettant à ce qu'il était avant d'avoir été diminué par le même parti, je crois.

Le gouvernement actuel n'a rien fait

encore, quoique la législature s'est déjà assemblée deux fois depuis son avènement au pouvoir. Il y avait beaucoup de choses dont il fallait que ces bons législateurs s'occupent, et comme toujours dans cette province, la demande des institutrices a été reléguée à l'arrière-plan. Ils sont une classe si peu importante—songez y donc, ils ne sont que les éducateurs de la jeunesse, vile tâche!—on a toujours le temps de s'occuper d'eux.

Pourtant il paraît que le gouvernement va leur offrir un semblant de justice à la prochaine session. On parle même déjà du projet de loi à cet effet qui

sera soumis à la législature, on en discute certaines clauses parmi les instituteurs et ailleurs, et quelques bribes de ces débats de petits cercles ont, l'autre jour, frappé mon oreille indiscret... en dedans, bien entendu!

Ce bill, paraît-il, pourvoira à l'établissement d'une pension pour toute personne ayant enseigné trente ans dans les écoles publiques de la province. Un homme devra avoir atteint l'âge de soixante ans avant de pouvoir goûter les bienfaits de cette pension; et une femme, l'âge de cinquante ans. C'est-à-dire, hommes et femmes, qui vous dévouez à l'enseignement, lorsque vous serez usés dans cette profession (si ingrate au point de vue financier) durant trente ans, la presque totalité de votre vie active, si vous êtes assez chanceux pour vivre jusqu'à soixante ans (ou 55), on vous donnera une pension. Songez y bien! Vous qui commencez à enseigner à l'âge de 17 ans, persévérez, continuez dans cette belle mission qui vous réserve une moisson d'or... à l'âge de 60 ans! Vous n'aurez alors enseigné que 43 ans! Qu'est-ce que 43 ans, lorsqu'on a la certitude de recevoir au bout l'aisance et le confort que peuvent procurer une allocation annuelle de \$100 à \$150?

Ce n'est pas tout ce que l'on propose de faire pour vous. Après avoir enseigné 20 ans—légère question de temps—si quelqu'un de vous est assez heureux pour devenir invalide aux termes du statut projeté—légère question de santé—il lui sera donné un petit montant chaque année, pour solder le "bill" du médecin, je soupçonne!

Chaque année, nos meilleurs instituteurs abandonnent les écoles pour entrer dans d'autres sphères d'action, où leurs services sont mieux rémunérés. Ceux qui ont du talent s'aperçoivent vite qu'ils peuvent faire mieux ailleurs, et ils y vont. Il faut de l'argent pour vivre.

Que l'on soit imbu du plus grand désintéressement possible, et que l'on sache pratiquer l'économie domestique au plus haut point, on ne sera pas moins obligé pour cela de payer son pain et ses vêtements, ceux aussi de sa famille. Et l'on ne sera pas pour cela soustrait à l'obligation de pourvoir à l'éducation de ses enfants. C'est en vue de ces obligations de l'homme envers lui-même et envers sa famille que tant de nos jeunes instituteurs les plus intelligents abandonnent l'enseignement. Ils entreprennent d'autre chose dans le pays, ou bien ils s'expatrient. Ils vont là où ils peuvent tenter fortune, ou au moins rêver à l'aisance.

La pension projetée est dans le but de récompenser l'instituteur pour le travail qu'il accomplit pour son pays, et aussi pour l'induire à rester dans sa profession. Mais heureusement pour son bien individuel, il n'est pas assez sot pour se laisser éblouir par l'espérance d'une récompense si peu adéquate et si tardive. Si l'on veut réellement encourager nos instituteurs à rester dans l'enseignement, qu'on leur donne un salaire raisonnable; ou bien qu'on leur accorde une pension dans un temps plus rapproché et sans considération d'âge. Vingt ans de service, il me semble, serait une période suffisante pour une pension, n'importe l'âge de la personne.

Ceux qui ont eu l'expérience de l'enseignement savent que vingt ans de ce travail sont suffisants pour fatiguer les plus robustes. Vingt ans dépensés à la plus noble des causes, au plus patriotique travail auquel un citoyen peut se livrer, méritent une récompense de l'état, si l'état doit récompenser les services qui lui sont rendus.

Le gouvernement montre de la bonne volonté cette fois. Mais cela ne suffit pas, on ne vit pas gras avec cela. Les instituteurs sont une classe utile à la société, indispensable peut-être. Il consacrent leurs efforts pour instruire la masse du peuple de demain, et cela sans rémunération adéquate. Que l'état les protège donc contre les misères qu'ils auront dans leur vieillesse, contre les

Une Chance qui va disparaître

Il vous faudra certainement vous hâter si vous voulez participer à notre inimitable VENTE D'ECONOMIE pour les porteurs de chaussures. SOUVENEZ-VOUS que notre grande vente à sacrifice ne durera plus que quelques jours. Hâtez vous et venez faire votre choix.

J. P. BREAU & CIE.,

SEULS AGENTS DES SOULIERS SLATER, En face du Marché. 209 Grand rue, MONCTON

Occasion sans pareille

Vu la rareté d'argent, je suis décidée à vendre A GRAND SACRIFICE tous mes

CHAPEAUX, MANTEAUX, Etc.

Aussi j'achèterai d'ici au premier de l'An de bons CHAUSSENS GRIS en échange pour marchandises.

Madame C. H. Gallant, Shediac.

CAPOTS!

Si vous voulez un bon joli Capot qui vous réchauffera et vous coûtera peu de chose, venez voir notre Capot à six Soixante-quinze. Nous y avons mis la meilleure valeur et nous considérons que c'est un présent à ce prix-là.

Il est de couleur noire avec une barre invisible, a un collet de velours et une bonne doublure.

Nous montrerons avec plaisir ce capot à ceux qui en voudraient un, de même que toutes les Hardes que nous avons à vendre.

W. D. Martin et Fils, Moncton

Marchands de Hardes, coin des Rues Main et Lutz.

quelles leur salaire actuel ne leur permet pas de se prémunir. Voici un plan de pension qui me sourit et, pour cause, sourira encore bien plus aux instituteurs:

Toute personne ayant enseigné vingt ans dans les écoles publiques recevra une pension égale à la moitié de son salaire actuel (pourvu que cela ne dépasse pas \$300); si elle est encore capable de travailler, qu'elle le fasse ou non; si elle est invalide, une somme égale au plein montant de son salaire, pourvu que cela ne dépasse pas \$400.

Toute personne ayant enseigné 30 ans recevra une pension égale au plein montant de son salaire, pourvu que cela ne dépasse pas \$400.

J'estime que le salaire moyen d'un maître ou d'une maîtresse de troisième classe est de \$250 par an; de deuxième classe, \$350; de première classe, \$450; d'école supérieure, \$600; d'école grammair, \$800. Dans le premier cas, la pension des personnes enseignant sous des brevets de troisième classe serait de \$150; de deuxième classe, \$175; de première classe, \$225; d'école supérieure, \$300; d'école grammair aussi \$300; la pension ne devra pas excéder ce chiffre. Dans le deuxième cas et dans le troisième la pension serait: pour 3me classe, \$250, pour 2me classe, \$350; pour les autres classes, \$400. Cela ne ruinerait pas la province.

Que nos bons législateurs ne regardent pas la demande des instituteurs du même oeil qu'ils doivent voir nombres de demandes de faveurs politiques. C'est-à-dire, qu'ils n'accordent pas cette pension simplement pour faire taire les instituteurs, pour se conserver ou pour acquérir leurs sympathies. Qu'ils présentent les mérites de cette classe patriotique, et qu'ils les récompensent en proportion

des services qu'ils rendent à leur patrie. En agissant ainsi, nos bons législateurs auront "rendu à César ce qui appartient à César". Et... c'est la grâce que je souhaite aux maîtres et aux maîtresses d'écoles de la province.

Merci M. le Rédacteur. U. N. BAVARD.

MARIAGE

Le 11 février, une foule nombreuse de parents et d'amis se rendirent à l'église de Scoudouc pour assister à une belle cérémonie matrimoniale. M. Willie Gaudet unissait sa destinée à Mlle Agnès Melanson. La bénédiction nuptiale fut donnée par le Révd Père Hudon, curé de la paroisse. M. A'ban Melanson, frère de la mariée, et Mlle Lydie Gaudet, sœur du marié, étaient témoins de cette union.

Après avoir reçu, de la part du curé, les meilleurs souhaits de bonheur, les nouveaux mariés se rendirent chez M. Simon Melanson, père de la mariée, où un dîner des mieux préparés les attendait. Dans l'après-midi, ils s'embarquèrent pour une promenade à Springhill, où demeurent Mmes André et Barnabé Bourque, toutes deux sœurs de M. Gaudet. Une agréable soirée fut passée chez M. André Bourque.

Le lendemain ils se rendaient à Memramcook, chez M. Edouard Gaudet, où les attendaient un bon nombre de parents et d'amis, puis la soirée se passa au milieu des divertissements. Ils se rendaient ensuite à la Haute Aboujagane, chez M. Thomas Gaudet, père du marié, où un succulent souper leur fut servi. M. et Mme Gaudet reçurent un bon nombre de jolis et riches cadeaux.

Longue vie de bonheur au nouveau couple.

Si vous n'avez pas encore fait remise de votre abonnement au Moniteur, il est plus temps que jamais de remplir ce devoir aujourd'hui.

## Conseil Municipal de Northumberland

SESSION DE JANVIER 1910

(suite de la 8e page)

Le cons. Miller, du comité du dragage, rapporte une résolution invitant avec instance l'hon. Wm Pugsley à faire creuser la rivière Miramichi de façon à permettre le passage des vaisseaux tirant 25 pieds d'eau le plus tôt possible.

Le cons. Vanderbeck propose que la législature soit priée de défendre aux automobiles de circuler le samedi, de limiter leur vitesse à 12 milles à l'heure, et de les obliger à s'arrêter pour rencontrer les voitures conduites par des femmes ou des enfants. Adopté après quelque débat.

Le cons. Allain propose que l'auditeur reçoive \$10 pour vérifier les comptes de chemins. Adopté.

Le cons. Pond présente les comptes du bureau de santé, signés du président seulement, et dont plusieurs sont excessifs. Il propose que le gouvernement soit prié de nommer un commissaire pour s'enquérir de ces comptes.

Adopté après un long débat.

Le cons. Anderson propose que John Menzies soit re-nommé inspecteur du Scott Act avec un salaire de \$500. Adopté.

Le cons. Connors, du comité spécial, fait rapport d'une résolution à l'effet que les chiens soient empêchés d'errer à l'aventure entre le coucher et le lever du soleil; qu'il soit permis de tuer les chiens ainsi errants, et que le propriétaire soit passible d'une amende de \$10.

Le greffier de la paix prend la parole en sa qualité de cultivateur, et fait un éloquent plaidoyer en faveur de la résolution, qui est adoptée presque à l'unanimité.

Le cons. Allain est appelé au fauteuil, et sur motion du cons. Anderson des remerciements sont votés au préfet pour la manière habile, impartiale et courtoise dont il a rempli les devoirs de sa charge.

Le préfet Parker remercie le conseil. Il a présidé de son mieux aux délibérations du conseil et espère faire mieux à la prochaine session.

Et le conseil s'ajourne.

### FEUILLETON

(suite de la 8e page)

chère maîtresse!

Au même moment, un bruit étrange frappa l'oreille de la marquise: les vitres de la chambre furent heurtées avec violence, et Miette, qui courut à la fenêtre, vit un énorme hibou frappant les châssis de rapides coups.

— Oh! l'oiseau de malheur! s'écria Miette.

La marquise appuya son front sur le vitrage:

— Contre le malheur, dit-elle, nous avons la résignation!

Elle congédia Miette et tomba sur son prie-Dieu.

Sa prière fut une sorte de plainte désolée, le cri d'un enfant que la terreur envahit en dépit de la raison résistante, et qui cherche un refuge contre ses épouvantes.

Elle s'abandonna sans réserve, dans la solitude et le silence, à un indéfinissable sentiment d'angoisse que Tanguy ne comprenait pas, et qui semblait complètement déraisonnable. Elle pleura, elle se jeta dans les bras de Dieu, elle lui demanda d'écarter la douleur de Tanguy et de la rendre forte contre elle-même.

Pauvre Blanche! elle avait dix-sept ans, la tendresse de son mari; les joies futures de la maternité l'attachaient à la vie; elle souhaitait r'prendre longtemps autour d'elle les bienfaits et les sourires.

La prière la calma. Cette pensée que nous sommes dans la main de Dieu est souverainement consolante. Malgré nous, elle nous force à l'abandon de notre volonté dans les mains du Seigneur.

Blanche se releva fortifiée et dormit paisiblement pendant plusieurs heures.

Vers le matin, cependant, un songe effroyable s'empara de son

esprit. Il lui semblait qu'on venait de l'enterrer vivante; elle entendait les pelletées de terre tomber de plus en plus lourdes sur son cercueil. Sa poitrine se soulevait, sa gorge serrée ne laissait passer aucun cri; ses membres raidis lui refusaient le service, et pendant ce temps il lui semblait entendre la voix railleuse de Florent de Coëtquen crier à ses complices: — Jetez dans l'étang la clef des oubliettes!

(A suivre.)

(Suite de la 2ième page)

port de Bouctouche jusqu'au 3e mars 1909. Le coût intégral de cette entreprise jusqu'à ce jour est de \$16,033 66.

M. Daniel—Y a-t-il du dragage à faire?

L'hon. M. Pugsley—Oui, il y a 1,000 verges à enlever.

M. Daniel—Qui exécute les travaux de dragage?

L'hon. M. Pugsley—Le dragage se fait à l'aide d'un cure-môle mis en mouvement par un treuil à vapeur.

M. Daniel—Quelle est la profondeur de l'eau?

L'hon. M. Pugsley—Trois pieds à marée basse et environ treize pieds, me dit-on, à marée haute.

M. Crockett—On m'apprend que les fonds dépensés pour cette prétendue entreprise publique ont été absolument gaspillés.

L'hon. M. Pugsley—Pourquoi?

M. Crockett—Je vais vous le dire. Le ministre a déclaré qu'on a commencé les travaux en 1904 et qu'on se proposait d'ouvrir un chenal qui raccourcirait le trajet des vaisseaux se rendant dans le port de Bouctouche. Depuis, on a fait des dépenses d'année en année.

On a dépensé en 1904, \$2,438 03; en 1905, \$1,895 17; en 1906, \$5,960; en 1907, \$1,998 92; en 1908, \$3,500; en 1909, \$3,773 75, soit un total de \$19,866 27 et la somme demandée cette année est de \$3,500. Je suis informé que les travaux exécutés pendant une saison sont emportés par la mer l'année suivante, et qu'il faut les recommencer complètement; c'est ce qui a eu lieu pendant les 6 ou 7 dernières années.

Lorsque j'ai examiné les comptes pour ces travaux, j'ai découvert que M. J. D. Irving qui a été un des témoins à l'enquête devant le comité des comptes publics l'autre jour, a reçu une grande partie de l'argent qui été voté pour ces travaux. J'ai constaté qu'il avait reçu pendant ces années la somme de \$5,644 et que son frère, M. R. A. Irving, avait reçu \$1,538, soit un total de \$6,587, sur une dépense de \$19,556 27. Une forte proportion de cette somme a été payée pour la location d'une machine à vapeur et d'un chaland.

L'hon. M. Pugsley—Combien pour le loyer de la machine à vapeur et du chaland.

M. Crockett—M. Irving a reçu du Gouvernement pour le loyer d'un petit chaland qu'il nous a dit lui avoir coûté \$150, et qu'il possédait depuis plusieurs années, la somme de \$514; il a reçu \$2 par jour pour le loyer de ce chaland \$2 par jour d'ouvrage pendant toutes ces années. Pour la machine qu'il évalue à \$500 il a reçu \$8 par jour, soit un total de \$1,778.

L'hon. M. Pugsley—Dans ces \$8 par jour, le combustible et le transport d'eau douce de même que le salaire d'un homme ne sont ils pas compris?

M. Crockett—Je sais que l'on prétend que ce chiffre comprend le combustible et le salaire de l'ingénieur, mais on m'apprend que celui qui surveille la machine est porté sur le bordereau de paie. Je n'en suis pas absolument certain, mais ce sont les renseignements qui me sont

fournis. Il me semble que cette dépense de \$19,556 faite de la façon qu'elle l'a été pendant des années est un véritable gaspillage de l'argent public. Si ces travaux servaient à quelque chose, on n'aurait pas autant raison de se plaindre, mais je tiens de personnes dignes de foi de ce comté que les travaux exécutés, il y a deux ou trois ans, ont été emportés par l'eau et ont dû être recommencés. Ces travaux consistent à placer des fascines et de la pierre que l'on paie \$2.50 à M. J. D. Irvine—\$2.50 la verge cube pour la grosse pierre et \$1 pour la petite. Son frère, qui est avocat, a aussi fourni de grandes quantités de pierre.

L'hon. M. Pugsley—Son frère fait un grand commerce en dehors de sa profession d'avocat. Il possède un moulin je crois.

M. Crockett—Oui je crois que M. R. A. Irving possède un moulin. C'est une chose très extraordinaire que de voir des avocats de la cour suprême du Nouveau-Brunswick fournir de la pierre pour des travaux publics, particulièrement à des prix semblables. Je ne crois pas que mon honorable ami connaisse un grand nombre de membres de bonne réputation dans la profession légale au Nouveau-Brunswick qui se livrent à ce genre de commerce.

Si nous examinons ces comptes nous trouvons que l'argent va en grande partie aux meneurs libéraux du comté de Kent. On répète généralement dans ce comté est que ces sommes votées d'année en année ne le sont pas autant dans l'intérêt public que pour donner de l'argent à des amis du gouvernement. Peut-être que le ministre peut nous dire exactement en quel état sont ces travaux. Ils n'ont été d'aucune utilité jusqu'à présent; pas un seul bateau n'a passé par ce chenal depuis qu'on a commencé à le creuser, il y a sept ans. Si le ministre peut nous donner l'assurance que ces trois mille cinq cents dollars seront les derniers de cette dépense, peut-être ne critiquerons-nous pas davantage. Pour ma part je proteste contre la manière dont cet argent est dépensé pour des travaux absolument inutiles, et qui sont un gaspillage évident. Des travaux qui sont faits régulièrement d'année en année et qui consistent en grande partie à faire du creusage avec une pelle, d'après le témoignage de M. Irving.

L'hon. M. Pugsley—Ce n'est pas une pelle à la main. C'est une pelle à draguer de même genre que celles qui sont employées sur la rive nord pour draguer les coquillages et elle est mise en action à vapeur.

M. Crockett—A qui appartient cette pelle?

L'hon. M. Pugsley—Je ne sais pas.

M. Crockett—Le Gouvernement en est-il le propriétaire ou la loue-t-il?

L'hon. M. Pugsley—Il n'y a pas très longtemps que l'on s'en sert, et on dit que l'on a fait du dragage avec des pelles-grattoirs. On m'informe aussi que ces travaux donneront les résultats qu'on en attend. L'honorable député du comté de Kent (M. LeBlanc) dans le jugement duquel j'ai beaucoup de confiance, m'a représenté que ces travaux étaient de très grande importance et que lorsqu'ils seront terminés, on obtiendra les résultats désirés. Le malheur a été qu'au lieu de faire voter tout l'argent d'un seul coup afin de compléter les travaux en peu de temps, on l'a reparti sur plusieurs années. J'examinerai les objections de mon honorable ami et je verrai exactement dans quel état sont ces travaux, mais mes renseignements me permettent de dire qu'ils auront de bons résultats, et que ce crédit de \$3,500 les achèvera. Au sujet des sommes qui ont été payées à M. Irving, mon honorable ami ne devrait pas prendre trop au sérieux les propos ou insinuations d'adversaires politiques. Il existe une disposition générale parmi les adversaires du Gouvernement à faire croire que l'on vote de l'argent pour le donner à des amis. Je suppose que qu'il en sera ainsi avec tous les gouvernements, libéraux ou conservateurs. Je suis informé que M. Irving sont des gens parfaitement

honorables. Ce n'est pas un crime s'ils sont libéraux; ils sont tout aussi bons que s'ils étaient torys, et le seul fait qu'ils sont libéraux ne doit pas faire croire qu'on leur a payé leur pierre, leur machine à vapeur ou leur chaland plus que qu'ils ne méritaient d'avoir, il a été prouvé devant le comité qu'on n'a employé la machine à vapeur que pendant une courte période chaque année, et que le prix de \$8.00 par jour était raisonnable et comprenait, outre le loyer de la machine, le combustible, la main d'œuvre et les frais d'aller de l'eau douce à une distance considérable pour la machine à vapeur, et aussi le travail des hommes. Le sorte que le prix de \$8.00 par jour était un prix raisonnable. Il a été prouvé aussi que le chaland était un grand chaland bien adapté pour ces travaux. Le Gouvernement ne s'en est servi que pendant une courte période chaque année, et l'année dernière, M. Irving ne l'a pas loué au Gouvernement mais à un entrepreneur qui s'en est servi au Cap Bald dans le comté de Westmorland, et il en reçoit un loyer plus élevé que celui qu'il recevait du Gouvernement. Conséquemment, je ne crois pas que les observations de mon honorable ami soient très sérieuses, parce que je comprends qu'il ne parle pas d'après sa connaissance personnelle, mais d'après des renseignements que d'autres lui ont fournis.

M. Crockett—Je ne blâme pas M. Irving d'être libéral. Je ne condamne personne parce qu'il est libéral ou conservateur. Mes observations et celles de ceux qui ont fait connaître leur opinion ne sont pas influencées par les opinions politiques de M. Irving. Pour ma part je me base seulement sur le fait qui apparaît dans le rapport de l'auditeur général sur la valeur que M. Irving lui-même a donnée devant le comité à son chaland et à sa machine à vapeur.

L'honorable ministre dit que cet outillage n'a été employé que quelques jours chaque année. En 1909, il l'a été pendant 73 jours pour lesquels on a payé \$384.

L'hon. M. Pugsley—C'est à peine un peu plus de deux mois.

M. Crockett—Somme qui dépasse considérablement la valeur entière de la machine. Pour le chaland on lui a payé \$2 par jour pendant 95 jours, et ce chaland ne vaut que \$150. Mais je ne me suis pas attaché à ce détail qu'à la parfaite inutilité de ces travaux, et je demande au ministre s'il ne trouve pas étrange que des travaux d'aussi petite importance que ceux-là, savoir: le creusage d'un chenal dans un bas-fond de boue pour arriver au hâvre de Bouctouche, et qui durent depuis 1904, sans aucun signe qu'ils soient plus avancés aujourd'hui qu'ils ne l'étaient lorsqu'ils ont été commencés.

L'hon. M. Pugsley—Mon honorable ami sait que la marée se fait sentir à cet endroit, et qu'il n'est pas facile de creuser et de rendre du premier coup résistante aux tempêtes un chenal où la marée se fait sentir; il faut le protéger avec des fascines et de la pierre.

M. Crockett—Et c'est pour cela que ce travail qui est fait tous les ans est emporté régulièrement par la mer l'année suivante et doit être recommencé.

L'hon. M. Pugsley—Je crois que mon honorable ami se trompe. Mes renseignements portent tout au contraire.

M. Crockett—Le ministre n'a pas établi la nécessité de ces travaux. Il n'a pas démontré qu'aucun bateau ou vaisseau était passé par ce chenal. Il est impossible de l'utiliser, nonobstant les travaux que l'on y fait depuis ce temps, et ces travaux ont été pendant tout ce temps là faits en régie et la pierre achetée dans le voisinage.

L'hon. M. Pugsley—Quelle objection y a-t-il à l'achat de la pierre?

M. Crockett—On l'a payée \$2.50 la corde.

L'hon. M. Pugsley—Ce sont de très grosses pierres.

M. Crockett—Un entrepreneur à Richibouctou m'a dit qu'on avait acheté de lui de la pierre à 0.5 la verge cube. Le ministre devrait faire une enquête à

ce sujet afin de pouvoir, avant de demander un autre crédit, dire exactement en quel état sont les travaux; s'ils seront jamais achevés ou s'ils devront continuer d'année en année.

L'hon. M. Pugsley—M. Irving a juré positivement devant le comité des comptes publics que tout son profit sur la pierre fournie l'année dernière, après en avoir payé l'extraction et le transport sur une distance considérable ne s'élevait qu'à \$38.

M. Sproule—A-t-il extrait la pierre lui-même?

L'hon. M. Pugsley—Oui, il est très désirable dans les travaux de ce genre, exposés à l'action de la mer, aux grands vents et aux tempêtes, que les pierres employées soient aussi grosses que possible. C'est cette pierre pour laquelle on a payé \$2.50, ainsi que l'a dit mon honorable ami—je n'ai pas le compte devant moi—était de la très grosse pierre; pour la pierre petite a nous avons payé \$1.00. On nous a même payé devant le comité un sur to, et la pierre fournie pendant un an n'a pas été payée les dépenses d'extraction et de transport sur une distance considérable, les profits n'ont été que de \$36, ce que l'on ne peut pas certainement appeler déraisonnable.

M. Crockett—La déclaration de M. Irving se rapporte à l'année dernière, mais je pense qu'il n'a pas cessé depuis de fournir de la pierre. Qui était chargé de la conduite de ce travail?

L'hon. M. Pugsley—Il y avait un contremaître auquel on donnait quel que fois le nom de conducteur.

M. Crockett—Le ministre sait-il qui il est?

L'hon. M. Pugsley—Oui: M. A. Cormier.

M. Daniel—La marie salope à cet endroit est elle opérée à la main ou est-elle pourvue d'un moteur?

L'hon. M. Pugsley—Elle est pourvue d'un moteur. On m'informe qu'elle n'a pas été beaucoup utilisée; le travail avait été exécuté à marée basse, au moyen de ravales. Mais encore ici, je suis peut être dans l'erreur.

A Halifax, N. E., le 26 janvier dernier, l'inexorable mort est venue réclamer une autre victime dans la personne de Camille M. LeBlanc. Il était âgé de 37 ans et 9 mois, et fils de Maximin LeBlanc et de Mme Geneviève LeBlanc, de Memramcook. Il avait épousé, il y a une dizaine d'années, Mlle Alvinia Cormier, fille de feu Louis Cormier, de la sus-dite paroisse. De ce mariage naquirent cinq charmants enfants, dont deux garçons et trois filles, qui, avec leur mère, pleurent sur un tombeau qui maintenant renferme toutes leurs affections. Durant les sept dernières années de sa vie, M. Cormier agissait comme conducteur sur les chars-dortoirs entre Halifax et Montréal. C'était un homme d'un caractère doux et droit, d'une honnêteté remarquable et d'une grande sobriété. Bon chrétien, il fut toujours un mari fidèle et un père modèle.

Les funérailles eurent lieu à Memramcook. Il fut suivi à sa demeure dernière par ses parents, par une délégation de ses frères Forestiers Catholiques et de ses compagnons, employés de l'Intercolonial.

A vous, épouse éplorée, à vous, chers petits enfants désolés, comme à vous, ses parents affligés, je dirai: Consoltez-vous dans une même grande pensée de foi: c'est qu'au delà du tombeau nous serons tous bientôt réunis; nous nous reverrons pour ne plus nous séparer. Puis alors plus de cruelles séparations, plus de pleurs! Pour une éternité sans fin bénir, aimer et louer par Dieu, pour Dieu et en Dieu!

Ainsi pauvres et vous petits orphelins séchez vos larmes et laissez la sainte résignation pénétrer vos cœurs brisés, qui, comme un baume bien-faisant, les cicatrisera. Faites que la douce espérance relève vos âmes abattues. Puisse ces deux grandes vertus vous montrer la main de Dieu qui éprouve; mais bénit dès l'instant suivant, sans cependant jamais cesser de nous aimer bien tendrement. Tous ensemble prions pour le cher défunt, afin que notre Divin Sauveur l'admette dans son beau ciel, vers lequel doit tendre tous nos efforts sur la terre, pour assurer un jour nre réunion éternelle avec ce cher mari, ce tendre père qui vient de nous quitter. Au revoir au Ciel!—R. I. P.

M. O. M. Melanç vendredi d'un voyage à Montréal, Toronto et

Le curé Bellive dans sa paroisse vers après un agréable voyage, Montréal et Ottawa la bonne fortune d'arriver au bon débat de la chambre de la marine Dans la Capitale, il les nombreux amis Nous regrettons de notre compatriote, M. veau, a perdu la parole, et qu'il est à l'extrémité.

M. Thadée Babin ge des Breaux, honoraire blissement d'une visite

M. Thomas C. R. tit Cap, et son fils raient notre journal mardi.

M. Max. M. Poir gall Settlement, d'une visite vendredi

M. Thadée E. Ri rachoix, honoraire le ne visite ces jours p

M. Hyacinthe L. puis Corner, nous l'invite hier.

Pour guérir le minutes, prenez les contre le mal de tête marchands, 10 cts.

Absorbé par les conseils municipaux sœurs semaines nous donner à d'autres m peu d'espace. C'est foule de communic santes, destinées à v tôt, sont forcées à tard. La semaine p espérons nous rattr tout ce que nous avo nous.

M. Gilbert Boudre Shédiac Bridge, hono d'une visite lundi.

Philias P. D. B Pierre de Kent, nous visite la semaine dern

Le Liniment de Minard guérit la diarrhée.

## Avan

La saison des avonnes en main qu marché que nous p

Cet assortime lonsque le marché 15cts la piastre su

Une grande o marché—avant l'ir

Plusieurs pair mes.

Une grande c Hommes à prix ré pendart deux sem coûtant.—Deux se sure en feutre.

50 paires de C Plusieurs pair 15cts la piastre de jour'hui.

Plusieurs pair Nous voulons printemps qui va

Seulement i vous garantissons gent.

Nous commes souhaitons à toute

## R. C.

### NOUVELLES

Le Liniment de moderne contre la matisme, les Entoree Tous les magasins le grosseurs, la plus petite grosse et grande boutique vous rendra votre arger

M. O. M. Melanç vendredi d'un voyage à Montréal, Toronto et

Le curé Bellive dans sa paroisse vers après un agréable voyage, Montréal et Ottawa la bonne fortune d'arriver au bon débat de la chambre de la marine Dans la Capitale, il les nombreux amis Nous regrettons de notre compatriote, M. veau, a perdu la parole, et qu'il est à l'extrémité.

M. Thadée Babin ge des Breaux, honoraire blissement d'une visite

M. Thomas C. R. tit Cap, et son fils raient notre journal mardi.

M. Max. M. Poir gall Settlement, d'une visite vendredi

M. Thadée E. Ri rachoix, honoraire le ne visite ces jours p

M. Hyacinthe L. puis Corner, nous l'invite hier.

Pour guérir le minutes, prenez les contre le mal de tête marchands, 10 cts.

Absorbé par les conseils municipaux sœurs semaines nous donner à d'autres m peu d'espace. C'est foule de communic santes, destinées à v tôt, sont forcées à tard. La semaine p espérons nous rattr tout ce que nous avo nous.

M. Gilbert Boudre Shédiac Bridge, hono d'une visite lundi.

Philias P. D. B Pierre de Kent, nous visite la semaine dern

Le Liniment de Minard guérit la diarrhée.

# Avant l'Inventaire

CHEZ TAIT

La saison des Pardessus est arrivée à bon port. Nous en avons en main que nous vendrons à 15cts la piastre meilleur marché que nous pouvons acheter en gros maintenant.

Cet assortiment de Claques et de Pardessus a été acheté lorsque le marché était bas, et nous vous donnons le bénéfice de 15cts la piastre sur vos achats.

Une grande quantité de Souliers en tapis et feutre à bon marché—avant l'inventaire.

Plusieurs paires de bottines doublées en flanelle pour Dames.

Une grande quantité de Bottines en feutre pour Dames et Hommes à prix réduits. Pour argent comptant, nous vendrons pendant deux semaines à 25cts la piastre de moins que le prix coûtant.—Deux semaines seulement—Seulement pour la Chaussure en feutre.

50 paires de Claques au prix coûtant.

Plusieurs paires de grosses Claques—Nous les vendons à 15cts la piastre de moins que nous ne pouvons les acheter aujourd'hui.

Plusieurs paires de Bottines à patins et Patins.

Nous voulons faire de la place pour notre chaussure du printemps qui va arriver avant longtemps.

Seulement 15 jours pour vendre cet assortiment et nous vous garantissons de bonnes barguines si vous venez avec l'argent.

Nous commençons l'année avec de bons prix bas et nous souhaitons à toutes nos pratiques une bonne et nouvelle année.

## R. C. Tait, Shediac.

### NOUVELLES LOCALES

**Le Liniment de Bentley**, le remède moderne contre la douleur du Rhumatisme, les Entorses, les efforts, etc. Tous les magasins le vendent en deux grosseurs, la plus petite à 10 cts. Une grosse et grande bouteille à 25 cts. On vous rendra votre argent s'il ne guérit.

M. O. M. Melapson est revenu vendredi d'un voyage d'affaires à Montréal, Toronto et Ottawa.

M. le curé Belliveau, est revenu dans sa paroisse vendredi dernier, après un agréable voyage à Québec, Montréal et Ottawa, où il a eu la bonne fortune d'assister au premier débat de la chambre sur le bill de la marine Canadienne. Dans la Capitale, il a vu et visité les nombreux amis qu'il y compte. Nous regrettons d'apprendre que notre compatriote, M. Aimé Belliveau, a perdu la parole et la mobilité, et qu'il est à la dernière extrémité.

M. Thadée Babineau, du Village des Breau, honoraît notre établissement d'une visite mardi.

M. Thomas C. Richard, du Petit Cap, et son fils André honoraît notre journal d'une visite mardi.

M. Max. M. Poirier, de McDougall Settlement, nous honoraît d'une visite vendredi.

M. Thadée E. Richard, du Barachois, honoraît le Moniteur d'une visite ces jours passés.

M. Hyacinthe Lirette, de Dupuis Corner, nous honoraît d'une visite hier.

Pour guérir le mal de tête en dix minutes, prenez les Poudres Kumfort contre le mal de tête, chez tous les marchands, 10 cts.

Absorbé par les rapports des conseils municipaux depuis plusieurs semaines nous n'avons pu donner à d'autres matières que fort peu d'espace. C'est ainsi qu'une foule de communications intéressantes, destinées à voir le jour plus tôt, sont forcément remises à plus tard. La semaine prochaine, nous espérons nous rattraper et publier tout ce que nous avons par-devers nous.

M. Gilbert Boudreau, négociant à Shediac Bridge, honoraît le Moniteur d'une visite lundi.

M. Philias P. D. Boudreau, de St-Pierre de Kent, nous honoraît d'une visite la semaine dernière.

A. E. Léger,

Nouveau Magasin de Chaussure

POUR

HOMMES, FEMMES et ENFANTS.

Meilleures Qualités. Prix Modérés.

Venez nous voir.

En face de la Banque Royale du Canada

734 Grand'Rue

Moncton, N. B.

à l'Acadienne. M. et Mme Landry, l'assemblée se dispersa, enchantée du succès de la soirée et se promettant de revenir encore à la prochaine occasion.

UN TÉMOIN.

LEGER'S COMPOUND EXTRACT WILD STAWBERRY guérit promptement indigestions appelées "maladie d'estomac", qui tant de détresse durant les chaleurs d'été. Prenez la bouteille chez LÉGER, Pharmacien, Shediac.

### DECES

Samedi, le 29 janvier, à l'église St-Pierre de Cocagne ont eu lieu les funérailles de M. Ferdinand Hébert, âgé de 68 ans et époux de Euphémie Bourgeois.

Cet homme de forte constitution et à la figure toute pleine de santé, aurait pu vivre 30 de plus; mais, le Grand-Maitre, en peu de temps, l'a terrassé. Quelques mois de maladie ont suffi pour l'amener à la mort. Il a eu amplement de temps pour se préparer au grand voyage, qu'il n'appréhendait pas, vu qu'il savait Jésus avec lui, ayant eu le bonheur de recevoir souvent la Sainte Communion et la visite réconfortante de son curé.

Avec tout le décor de deuil et le beau luminaire de l'église de Cocagne, le service fut de première classe. Les porteurs étaient MM. Cyrille Léger, Michel Bilodeau, J.-B. Goguen, Edouard Després, Thomas Bourque et Laurent Hébert.

Conduisaient le deuil: son épouse, ses fils, MM. Albert, de Moncton, et André, de Bouctouche; ses filles, Mme Fred Leger, de Cocagne, Mme Fred Goguen, de Moncton, Mme Arthur Alic (Elizabeth), de West Gardner, la plus jeune de la famille, fut la seule qui n'a pu assister aux funérailles.

Au prône de dimanche dernier, M. le curé L'Archevêque, en recommandant M. Ferdinand Hébert aux prières des paroissiens, a mentionné aussi le nom de Henriette Hébert, épouse du défunt Max. LeBlanc, décédée cinq jours avant son frère, Ferdinand, à Joggins Mines. *Pie Jesu Domine, dona eis requiem, Doux Seigneur Jésus, donnez-leur le repos éternel.* (Par décret du 18 mars 1909, le St-Père attache une indulgence de 300 jours chaque fois.

A Dupuis Corner, le 26 janvier 1910, l'épouse de M. W. D. Thibodeau, un fils, baptisé par le Rév. Père Landry sous le nom de Joseph-Fidèle-Albéric. Parrain et marraine, M. Albéni Sawyer et Mlle Clophée Hébert.

Au Cap-Pelé, le 1er Janvier, l'épouse de M. Willie E. Landry, un fils, baptisé par le Père Landry sous le nom d'Aldore. Parrain et marrain, M. Frank Comean et delle Mathilde Landry.

En la paroisse de Saint-Henri du Barachois eurent lieu le 12 février, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis, les funérailles imposantes de Adéline Cormier, fille de M. Ambroise Cormier, marguillier, et d'Henriette Gaudet, décédée le 10, à l'âge de 34 ans. Dès les prémices de sa vie, elle fut la joie de sa famille. A peine âgée de 15 ans, elle perdit sa santé petit à petit et ne fut plus désormais pour sa famille affligée que l'objet de ses plus tendres sollicitudes. Qui pourra dire de combien de soins et d'amour cette pauvre malade fut entourée par ses parents. Elle mourut munie de tous les sacrements de notre Mère la sainte Eglise, entourée de tous ceux qui lui étaient chers. A la famille en deuil nous offrons nos plus sincères condoléances.

UN AMI.

Le Liniment de Bentley guérit les Entorses.

A. H. Melanson,

Bijoutier et Opticien,

634 Grand'Rue, MONCTON.

(Premier magasin à l'est de Marr's).

Lunettes et Bijouteries de toute description.

On fait l'épreuve de la vue et on ajuste les Lunettes d'une façon scientifique sans charge pour l'examen.

On fait une spécialité des Réparations et exécute les commandes avec célérité et fidélité.

Venez nous voir—Vous y gagnerez.

# CAPOTS D'HIVER.

Pendant tout le mois de Janvier nous donnerons un escompte ou rabais de 25 par cent sur tous nos Capots d'hiver, pour hommes ou jeunes garçons.

Songez à ce que cela veut dire pour vous—le quart du prix en cadeau.

Cela vous paierait d'acheter à présent, même si vous n'avez pas besoin d'un capot avant l'hiver prochain.

## E. C. COLE & Cie,

(Le Magasin d'où viennent toutes les bonnes hardes.)

Bloc Palmer - 670 Grand'Rue

Moncton

### Conventions Nationales des Acadiens

Le premier volume des "Conventions Nationales des Acadiens" paraîtra dans quelques jours. Ce volume renferme les procès-verbaux des conventions de Memramcook, Miscouche et la Baie Ste-Marie.

Le deuxième volume, lequel sera composé des procès-verbaux des conventions d'Arichat, Waltham et Caraquet sera publié dans quelques mois, pourvu que le premier volume soit bien accueilli du public acadien.

Le prix du premier volume est un dollar. Le compte-rendu de l'historique convention de Memramcook, à laquelle s'accomplit le choix de la fête nationale, vaut à un seul le prix de tout le volume.

Le choix de la fête nationale donna lieu, comme on le sait à un intéressant débat. Tous les discours qui ont été prononcés en cette circonstance sont publiés en extension.

"Les Conventions Nationales des Acadiens" est un livre qui devrait avoir une place dans toutes les familles acadiennes.

### Dominion Hotel,

Memramcook, N. B.

H. CASSIDY Propriétaire.

Avantageusement situé à quelques pas de la rue du centre des affaires. Bonnes chambres, ensort de choix. Ecurie de louage en rapport l'établissement. Ne manquez pas de vous y rendre.

28 avril 08—3m.

### Seaside Hotel.

BOUCTOUCHE, N. B.

André F. Hébert, Propriétaire.

Commodément situé tout près des moulins à farine et à cardes Irving. Chambres confortables. Bonne grange chaude. Soins attentifs. Prix modiques.

### Encan

Je suis autorisé par M. Donat Roy de vendre à la résidence de M. Sifroi Roy, Grand'Digue, LUNDI, 21 FÉVRIER, à 1 heure de l'après-midi, les articles suivants:

Une jument de 7 ans pesant 1050lbs, une jument de 7 ans pesant 1000, ces deux juments sont saines et bonnes pour la route, une vache, un porc, un truck-wagon simple ou double, n'ayant servi que deux ans, une voiture fine, un harnais double, deux harnais fins, une paire de bobsleds simples, une traîne longue, une carriole (vieille), une carriole neuve, deux couvertes de buffalo, une faucheuse, un cultivateur de patates, deux charrues en acier, une herse à dents-ressorts, une herse carrée, dix filets à hareng, un bateau de pêche neuf fait de cède, un dory neuf pour la pêche aux palourdes, 30 poules, un poêle de cuisine, toute la fourniture de maison, 25 bbls. de patates et beaucoup d'autres articles trop nombreux pour mentionner ici.

CONDITIONS—Au dessous de \$5, argent comptant; de \$5 à \$50, neuf mois; au dessus de \$50, la moitié en neuf mois, balance en 18 mois, tout sur billets conjoints approuvés avec intérêt à 7 pour cent.

J. H. HEBERT, Encanteur. Grand'Digue, 5 fév. 1910.—21.

Si vous n'avez pas encore fait remise de votre abonnement au Moniteur, il est plus temps que jamais de remplir ce devoir aujourd'hui.

### Nouveau Salon de Modes

Mlle Leonie Dolron

Annonce respectueusement aux Dames de Shediac et des environs qu'elle vient d'ouvrir dans le magasin en face de l'épicerie de Mme A. J. Cormier, un établissement de modes où elles trouveront un assortiment complet d'articles de mode choisis avec le plus grand soin. Elle sollicite instamment leur patronage en leur donnant l'assurance de faire l'impossible pour mériter leur clientèle.

24 mars 1909—ac.

### Souvenir

DE

### Famille

Joli volume qui a sa place dans tous les foyers canadiens et acadiens, l'exemplaire... 15c

\$10.00 le cent

On n'accepte pas de timbres.

En vente chez l'auteur:

M. l'abbé E. P. Chouinard, Ptre

ST-PAUL-DE-LA-CROIX,

Comté de Témiscouata, P. Q.

29 avril 09—6m.

### Pour les Fêtes

Provisions de toute sorte, et Epicerie de Choix

Voici venir Noël et le jour de l'an; nous y serons dans quelques jours. Tout le monde s'approprie pour passer gaiement ces grandes fêtes. Venez me voir: vous trouverez ce qu'il y a de mieux aux prix les plus modiques.

E. J. B. LEBLANC.

608 Grand'Rue, Moncton—Phone 25-2

### Restaurant

M. Jean-Bte Jalliet, restauran

490 Grand'Rue, MONCTON,

a ajouté à son restaurant un joli magasin de bonbons de toutes sortes. On trouvera toujours à son magasin un assortiment varié, depuis les bonbons ordinaires jusqu'aux plus fins.—40c10ac.

### Avis

Tous ceux qui sont endettés envers ou qui ont des réclamations contre la succession de feu Ferdinand Hébert sont requis de payer ou de produire leurs réclamations aux soussignés d'ici à trente jours.

PLACIDE U GOGUEN, ANDREW DYSART, exécuteurs.

Cocagne, 8 fév. 1910.—41

Hotel LeBlanc

Richibouctou, N. B.

Situé dans la partie commerciale de la ville.

Recettes accommodations.

Termes modérés.

A. T. LeBLANC,

Propriétaire.

Confortable et spacieuse écurie.

Queen Hotel

ROBERT GALLANT, Prop., Bouetouche, Co. Kent

Ce populaire hôtel, si avantageusement situé, dans le village de Bouetouche, se recommande par sa situation, sa propreté et son confort. On se sent à l'aise et on a le plus grand plaisir à voyager. Pension à la semaine ou au mois. Salles de bar et de billard. On donne des chambres particulières aux chevaux. Ne manquez pas de visiter le Queen.

Hotel Union

RICHIBOUCTOU, N. B.

Commodément situé au centre de la ville et meublé à neuf. Bonne table et bons lits. On se sent à l'aise et on a le plus grand plaisir à voyager. Pension à la semaine ou au mois. Salles de bar et de billard. On donne des chambres particulières aux chevaux. Ne manquez pas de visiter le Union.

ZACHARIE LEGER, Prop.

Jacob H. Hebert

Encanteur pour les Comtés de Westmorland et de Kent. Encanteur pour la ville de Shédiac et agent pour l'Empire Cream Separator Co. of Canada. SHEDIAC, N. B.

Toute lettre ou demande par la maille sera l'objet d'une prompte attention. Ceux qui voudront voir personnellement le trouveront chez lui les lundis avant-midi.

Hotel LeBlanc

Moncton, N. B.

Cet hôtel, situé tout près de la station, vient d'être remodelé et meublé à neuf, et offre au public un confort et des prix modérés. Bonnes écuries. Prix modérés. Voyageurs qui visitent la région, ne manquez pas de venir à l'Hotel LeBlanc. Eustache O. LeBlanc, Propriétaire.

J. P. Richard,

Opticien diplômé de J. O. C. M., SAINT-NORBERT, N. B.

Toujours en main un assortiment large de lunettes. Satisfaction Garantie. Chez lui tous les lundis. 8-11

Établi en 1867

ATELIER DE Marbre et Granit DE WESTMORLAND.

T. F. SHERARD & SON, Moncton, N. B.

A vendre ou à louer

Maisons à vendre, grandes facilités de paiement; ou à louer à loyers avantageux. Lots à vendre à bas prix avec facilités de paiement. S'adresser à

S. B. LeBLANC, Légers Corner, N. B. 22 sept. 09-6 m.

Hotel LeBlanc, PICTOU, N. E.

Situé dans la partie commerciale de la ville. Excellentes accommodations. Termes modérés. P. H. LeBLANC, Propriétaire

R. A. FRECHET,

Architecte Diplômé

A. A. P. Q.

Office: Block MacLeod,

100 rue Main, Moncton, N. B.

Spécialité: Architecture religieuse et domestique. Une attention soignée est donnée à tous les projets et estimés.—ac. 14 août 07.

Conseil Municipal de Northumberland

SESSION DE JANVIER 1910

Newcastle, 22 janvier 1910

Les conseillers suivants répondent à l'appel de leurs noms:

Alnwick—Wm. Anderson, W. L. Allain.

Blackville—M. Underhill, George Hayes.

Blissfield—H. Swim, E. Mersereau. Chatham—Jas. F. Connors, J. F. Benson, A. P. Williams, F. M. Tweedie.

Derby—E. J. Parker, J. W. Vanderbeck.

Glennelg—J. W. McNaughton, Jas. Cameron.

Hardwicke—D. Lewis, P. Williston.

Ludlow—J. S. Pond, Arthur O'Donnell.

Nelson—T. W. Flett, Michael Welsh.

Newcastle—L. Doyle, H. Lamont, S. W. Miller.

Northesk—Peter Forsythe, John S. Mullan.

Rogersville—Patrick Chaisson, Frank McCaie.

Southesk—Jas. Gillis, Jas. Johnstone.

Sur motion du cons. Pond, le cons. E. J. Parker est élu préfet, et J. L. Stewart rapporteur.

Wm. Irving et Frank Johnson sont nommés constables.

Le comité spécial rapporte le personnel des comités comme il suit:

Comptes publics—Pond, Connors, Flett, Lamont, Anderson.

Requêtes—Vanderbeck, Swim, Lewis, Johnstone, Benson.

Dépenses contingentes—Doyle, Pond, Connors, Anderson, Vanderbeck.

Comptes de paroisse—Allain, Benson, Vanderbeck, Welsh, Williston, Cameron, Lamont, Gills, Hayes, Mersereau, Chaisson, O'Donnell, Mullen.

Visiteurs du refuge—Cameron, Underhill, Lewis.

Impressions—Doyle, Vanderbeck, Benson.

Règlements—McNaughton, Forsythe, Allain.

Prison—Lewis, Johnstone, Welsh.

Comptes du refuge—Swim, Benson, McCaie.

Adopté.

Le secrétaire trésorier donne lecture d'un rapport du grand jury demandant des téléphones dans les bureaux du comté et dénonçant le tarif comme excessif. Renvoyé au comité des requêtes. Une lettre du Département des travaux publics demandant des renseignements sur les commissions de grands chemins, est lue.

Le comité des requêtes recommande qu'il soit placé un téléphone à la prison.

Le préfet est élu délégué à l'Union des Municipalités et il lui est voté \$25 pour ses dépenses.

Sur motion des cons. Allain et Anderson le compte des greffiers de district est passé.

Le cons. Miller dit que la Cie Drummond, sur le point d'établir un point d'expédition à Newcastle, lui a écrit que le fret coûte 10 par cent de plus à moins que des vapeurs tirant 25 pieds ne soient mis en service. Il propose la nomination d'un comité pour préparer une résolution demandant au gouvernement de creuser la barre et le milieu à cette profondeur. Adopté.

Comité—Miller, Allain, Flett.

Le cons. Pond propose que les constables, aux élections municipales, reçoivent \$1.50 par jour. Adopté.

Le cons. Williston propose qu'il soit prélevé \$700 sur Hardwicke pour les chemins, \$65 pour les lunatiques pauvres, et que les comptes des commissaires de chemins et des greffiers de districts soient passés. Adopté.

Les cons. Anderson et Allain proposent qu'il soit prélevé \$1700 sur la paroisse d'Alnwick pour les chemins. Adopté.

Le cons. Allain propose qu'il soit prélevé \$130 sur Alnwick pour les lunatiques pauvres et que les comptes de chemins soient passés. Adopté.

Le cons. Miller dit que plusieurs associations de chasseurs discutent le meilleur moyen d'attirer les chasseurs étrangers. Les uns voudraient la saison de chasse plus à bonne heure, les autres plus tard. A une assemblée de

guides, il a été décidé de demander que la saison de chasse pour les étrangers soit du 15 septembre au 1er décembre, et pour les gens du pays du 15 octobre au 1er janvier. Ceux-ci font la chasse en grande partie pour se procurer de la viande, et la viande de la première partie de la saison est perdue.

Après un débat, il est résolu que la saison de chasse soit prolongée jusqu'au 31 décembre pour les chasseurs du pays.

Sur motion du cons. Allain, les retours suivants d'Alnwick sont passés: Henry Léger (il lui est dû \$3.64), Samuel Martio (il lui est dû 92 cts), Jos. T. Ross (il lui est dû \$9.77) et Justin McDonald (il lui est dû 81 cts).

Le cons. Miller dit que le besoin d'un nouveau palais de justice se fait vivement sentir. L'édifice actuel est une disgrâce. L'architecte Mott est en ville, prêt à donner des faits et chiffres sur le coût, et ne se fera payer pour ses plans que s'ils sont acceptés. Une bâtisse convenable coûterait \$40,000. L'intérêt de cette somme, le fonds d'amortissement et le soin reviendraient à quelques \$2,000 par année, ce qui n'augmenterait les cotisations du comté que d'un treizième.

Il propose qu'un comité de sept membres soit nommé pour s'aboucher avec M. Mott. Cette proposition est rejetée.

Sur motion des cons. Allain et Anderson, les officiers de paroisse d'Alnwick et de Nelson sont nommés.

Sur motion des cons. Chaisson et McCaie, le retour de J. P. Arseneau, montrant une balance de \$54.85 due au comté, est passé, et ordre est donné au dit collecteur de payer cette somme au secrétaire-trésorier. Les comptes des chemins, des lunatiques indigents et de la commission des chemins sont passés et il est ordonné que la somme de \$750 soit prélevée pour les chemins. Les officiers de paroisse sont nommés.

Le cons. McNaughton soumet un amendement aux règlements portant à \$10 l'amende contre quiconque laisse errer des taureaux. Adopté.

Les cons. Allain et McCaie proposent que le rapporteur fournisse au Moniteur Acadien un résumé des délibérations du conseil. Adopté.

Le cons. Allain présente un rapport à \$10 chaque la rémunération des membres de la commission des chemins. Adopté après un long débat et le rejet de plusieurs amendements.

Il est décidé, après une forte opposition, qu'il soit contribué \$30 à l'éclairage des ponts couverts du Nord-Ouest et de Redbank. Le commissaire-en-chef a demandé cela, et plusieurs conseillers expriment la crainte que bientôt l'on ne demande au conseil de réparer le pont.

Le secrétaire-trésorier se plaint que l'on ait rogné son salaire tandis que sa besogne a été augmentée par la loi des chemins.

Le cons. Connors dit que le juge McLatchy a donné ordre de payer \$40 au shérif pour la sommation du grand et du petit jury, et que le secrétaire-trésorier a refusé de payer plus de \$20 ou toute moindre somme que le juge pourra ordonner pour chaque jury.

Le cons. Millet propose qu'on demande au gouvernement de subventionner un dragueur pour pêcher de la vase pour les fermiers au prix coûtant. Adopté.

Le cons. Swim présente le rapport du comité du refuge. Premier paragraphe adopté. Le deuxième: «Nous trouvons pour la paroisse de Rogersville un compte de \$10 payé au Dr Bourret pour soins médicaux à Mme Thibodeau.» nous considérons que Rogersville n'est pas tenu de payer ce compte, attendu que Mme Thibodeau est du comté de Kent, aussi un compte de \$12 pour le passage de Mme Sandy Doiron à l'île du Prince-Edouard, ce qui n'est pas correct, attendu que Mme Doiron n'a pas été envoyée à l'île du Prince-Edouard. Adopté et ordonné que le secrétaire écrive aux commissaires du refuge au sujet de ces comptes.

Cotisations pour le refuge pour 1910: Chatham \$1100, Newcastle \$350, Nelson \$400, North Esk \$100, South Esk \$125, Glennelg \$200, Hardwicke \$200, Alnwick \$225, Derby

\$100, Blackville \$325, Blissfield \$75, Ludlow \$150, Rogersville \$300. Adopté.

(Suite à la 6e page)

FEUILLETON

10

Patira

PATIRA

VII

CATASTROPHE

(Suite)

—Les gens du pays sont superstitieux, dit Tanguy; le soir, quand les brumes blanches s'élevaient du lac, ils ne manquent pas de répéter que le fantôme de la Dame de Coëtquen erre autour du manoir... Si quelque plainte traverse les branchages dans la nuit, ils affirment que sa voix pleure et se lamente.

—Marchons plus vite! dit Blanche en prenant le bras de Tanguy. La marquise traversa le second pont et se trouva sur la berge de l'étang.

Là tout était repos, gaieté, fleurs et verdure, ce spectacle la reposa de l'impression pénible qu'elle venait de ressentir. Elle s'entretint avec Tanguy de ses projets d'école et d'hospice, elle retrouva l'entrain habituel de sa conversation; elle s'anima à mesure qu'elle développait ses plans pour le bonheur des gens de Coëtquen, et quand elle rentra au château, toute trace de préoccupation avait disparue. Une visite du curé de Saint-Hélène acheva de la calmer; elle s'accusa de ses pressentiments, de sa faiblesse, et promit de se corriger avec une telle bonne grâce que l'abbé Montreuil, après l'avoir reconfortée, ne put s'empêcher de dire au marquis de Coëtquen qui le reconduisit:

—Remerciez Dieu de vous avoir donné une telle femme, monsieur le marquis.

Blanche poussa le courage jusqu'à l'héroïsme; elle se montra gaie tout le jour suivant, afin de ne pas attrister le départ de Tanguy.

Quand le dernier moment arriva, elle devint cependant d'une pâleur mortelle. Le marquis venait de monter en carrosse, quand la jeune femme, qui lui avait dit adieu, courut à la portière, y encadra son visage bouleversé par la douleur, et tenant les deux mains de son mari, elle répéta dans un sanglot:

—Adieu, Tanguy!

—Au revoir chère Blanche! au revoir dans huit jours!

Elle regarda le marquis avec une sorte d'égaré; ses lèvres frémissaient d'une façon convulsive: elle craignit de s'abandonner à l'explosion d'une douleur que rien ne semblait justifier, et elle s'enfuit en répétant d'une voix déchirante dont le timbre entra dans le cœur de Coëtquen comme un coup de couteau:

—Adieu, Tanguy, adieu!

Les chevaux traversèrent les deux ponts séparant le manoir de la route, et le marquis de Coëtquen en se penchant à la portière put voir Blanche appuyée contre l'une des herbes lui envoyer de la main un dernier signal.

Elle rentra brisée. Miette, sa fille de chambre, s'efforça vainement de la rassurer; elle lui répéta que le marquis serait de retour la semaine suivante, qu'aller à Rennes était une promenade et non pas un voyage; la marquise s'accusait d'enfantillage, de faiblesse, et ne trouvait rien de sa tranquillité accoutumée.

A l'heure du repas, elle s'efforça cependant de faire bonne contenance. Ses deux beaux-frères prirent comme d'ordinaire leur place à table; ils s'efforcèrent de la dis-

traire; Gaël raconta des légendes, et Florent offrit à Blanche de lui lire quelques pages après souper. Jamais ils n'avaient montré tant de bienveillance à la jeune femme. Elle en parut surprise, puis elle en fut touchée, et murmura au moment où ils se retiraient:

—Si je me trompais, cependant?

Elle rentra de bonne heure dans son appartement, et demanda à Miette, tandis que celle-ci l'accommodait pour la nuit:

—Miette, crois-tu aux pressentiments?

—Si j'y crois, madame la marquise? Et à quoi croirais-je, si je niais les pressentiments? C'est pour le coup que ma marraine Jeanne la Fileuse me renierait! En voilà une qui a des convictions... Pas de danger qu'on la fasse se mettre en route un vendredi, comme M. le marquis!

—C'est donc vendredi, aujourd'hui?

—Oui, madame la marquise.

—Mais, mon enfant, pourquoi veux-tu que ce jour porte malheur? Si tu réfléchis, tu verras au contraire que notre salut s'est opéré un vendredi; pourquoi veux-tu que l'immolation du Sauveur, qui purifia la terre et ouvrit la porte des limbes, ait marqué ce jour d'un sceau fatal?

—Je ne sais pas, madame la marquise; vous êtes savante, et je ne lis pas dans les livres imprimés; mais Jeanne la Fileuse le dit, et c'est comme si les hommes noirs de la montagne avaient parlé!

—Les hommes noirs de la montagne! Tu admet l'existence des poulpiquets et des korigans?

—Certes, ma chère maîtresse! Qui donc tresse la crinière des chevaux, mêle le lin des filandières et renverse les sacs de mil, si ce ne sont les korigans? Et pourquoi certaines gens à qui les poulpiquets veulent du bien trouvent-ils de l'or à remuer à la pelle, sinon parce que ces malins petits lutins leur découvrent des grottes remplies d'or?... Je ne les attends pas aux quatre chemins parce que ce serait commettre un péché; mais ils existent, madame, et la tante de ma grand'mère en avait vu un près de la pierre levée de Saint-Samson.

—C'est bien vieux, Miette!

—Vous ne croyez donc pas aux pronostics? Vous ne savez donc pas que celui qui marche sur l'herbe qui égare ne peut retrouver son chemin dans la nuit?... que les araignées sont comme qui dirait l'horloger du bonheur: le matin chagrin, le soir espérance. Et le nombre treize, et avez-vous jamais songé, au nombre treize, madame?

—Non, Miette; à quelle date sommes-nous?

—Au 14 octobre, madame la marquise.

—Mais, mon enfant, tu t'accuses, j'espère, de ces superstitions?

—Sûrement, madame... Mais il n'empêche pas que la nuit m'effraie, que le vendredi me semble un jour fatal, et que le treize du mois... Oh! je comprends que cela vous fasse rire comme les histoires de poulpiquets et de korigans; mais il n'empêche, madame: les paroles des vieilles gens ne sont pas toutes menteries...

—Miette, dit Blanche, ce qui ne ment pas, c'est le Seigneur; ce qui ne trompe point c'est la foi dans l'aide de la Providence. Avant tout, nous sommes chrétiens, et je devrais m'efforcer de vaincre mes pressentiments comme toi de triompher de ta terreur du vendredi et du treizième jour du mois. Le Seigneur nous tient dans ses mains, et ce qu'il garde est bien gardé.

Miette venait d'achever de natter les cheveux blonds de sa maîtresse; elle les laissa autour de sa tête et ajouta doucement:

—Que Dieu vous garde, ma-

(Suite à la page 6)

JOURNAL H

ADRESSES D'A

Dr J. A. L. SHEDIAC

Bureau bâtime Martine, Résidence à sa maison, 8, rue Ste-Anne et

Dr L. J. I. SHEDIAC

Bureau: Bâtiment de briques, Résidence à sa maison, 8, rue Ste-Anne et

Dr L. Eric H. MÉDECIN ET C

Bureau et résidence: Bl

SHEDIAC

Dr E. T. MÉDECIN-CHI

ST-JOSEPH, MB

Les maladies des yeux traitées comme auparavant

Dr T. J. F. MÉDECIN ET C

RICHIBOUC

Consultation à toute heu

Pharmacie de première

fonction, ne manquez pas de venir à l'Hotel LeBlanc.

Eustache O. LeBlanc, Propriétaire.

si et 1902.

J. P. Richard,

Opticien diplômé de J. O. C. M., SAINT-NORBERT, N. B.

Toujours en main un assortiment large de lunettes. Satisfaction Garantie. Chez lui tous les lundis.

si 8-11

Établi en 1867

ATELIER DE Marbre et Granit DE WESTMORLAND.

T. F. SHERARD & SON, Moncton, N. B.

A vendre ou à louer

Maisons à vendre, grandes facilités de paiement; ou à louer à loyers avantageux. Lots à vendre à bas prix avec facilités de paiement. S'adresser à

S. B. LeBLANC, Légers Corner, N. B. 22 sept. 09-6 m.

Hotel LeBlanc, PICTOU, N. E.

Situé dans la partie commerciale de la ville. Excellentes accommodations. Termes modérés. P. H. LeBLANC, Propriétaire

R. A. FRECHET, Architecte Diplômé

A. A. P. Q. Office: Block MacLeod, 100 rue Main, Moncton, N. B.

Spécialité: Architecture religieuse et domestique. Une attention soignée est donnée à tous les projets et estimés.—ac. 14 août 07.

Glace!

Je suis prêt à livrer de la glace en toute quantité à tout moment, à la demande. Je sollicite vos commandes.